



# Le Bulletin

NUMÉRO 170—JUILLET 2024



# Sommaire et informations



## Dans ce numéro...

P. 2	Sommaire
P. 3	Édito du Maire
P. 4-5	Budget communal 2024
P. 6-7	Investissement 2024
P. 8-9	Environnement
P. 10	Personnel communal
P. 11	Election
P. 12	Ateliers informatiques
P. 13 à 15	Travaux 2024
P. 16	Calendrier déchets
P. 17	Etat civil
P. 18	Urbanisme
P. 19-20	Micro-crèche communale
P. 21-22	Relais Petits voyageurs
P. 23	Les Francas
P. 24-25	Solidarité Ukraine
P. 26	Commerce
P. 27	Les Castors Juniors
P. 28 à 31	Comité des fêtes
P.32-33	Projet terrain « Les Bas »
P. 34 à 51	Associations
P. 52-53	Calendrier 2024
P. 54-60	Délibérations
P. 61	Réserve Citoyenne
P. 62	Qualité eau Beure
P. 63	Médecin de garde de Doubs
P. 64	Mardis des Rives 2024



Heures d'ouverture de la mairie :  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

### Secrétaires :

Madame Cathy MERIAUX  
Madame Sarah LEMONNIER

45 rue de Besançon 25720 BEURE  
Tél : 03.81.52.61.30  
beure.mairie@wanadoo.fr  
beure.fr



### Panneau Pocket

La commune met à disposition gratuitement l'application pour smartphone. Informations municipales et associatives publiées régulièrement.



### Page Facebook

En complément du site internet de la commune, vous pouvez suivre les informations de la commune sur la page Facebook officielle.

### Dématérialisation

Pour rappel, vous pouvez choisir de recevoir nos bulletins communaux par mail à la place des versions papiers.

Pour cela, communiquez-nous votre nom, prénom, adresse postale et adresse mail.

# Le mot du Maire

*Philippe Chaney*

Comme chaque année, ce début 2024 a été marqué par l'élaboration et le vote du budget, c'est un acte politique fort qui découle des actions menées et à mener par le Conseil municipal. Comme à notre habitude, nous avons élaboré un budget rigoureux avec le souci d'une gestion prudente et responsable de nos ressources. Le fond de roulement disponible indique que malgré le contexte inflationniste que nous subissons notre situation financière est saine.



La lecture de ce bulletin municipal vous apportera toutes les informations nécessaires sur la vie associative et sur les actions en cours et à venir de vos élus.

Je remercie sincèrement le secrétariat de Mairie, les agents communaux, administratifs et techniques, pour leur implication et leur professionnalisme qui contribuent, chacun à leur niveau, à notre qualité de vie.

Un grand merci également à nos enseignants et à l'association des « Castors juniors » pour l'organisation de la fête des écoles et à nos jeunes Beurots pour ce grand moment d'émotion partagé avec les musiciens et chanteurs de la « Constellation des Carpates ».

Je vous souhaite de passer un bel été et vous donne rendez-vous pour nos traditionnelles festivités des 13 et 14 juillet où nous vous espérons nombreux ce qui constituerait la plus belle des récompenses pour les organisateurs et le tissu associatif de la commune.

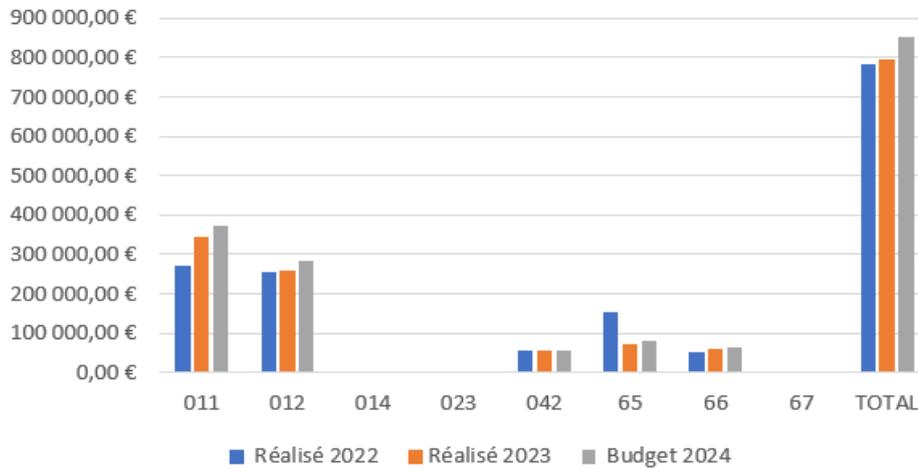
**Philippe CHANEY**



# Budget communal 2024

## Une stabilité en fonctionnement

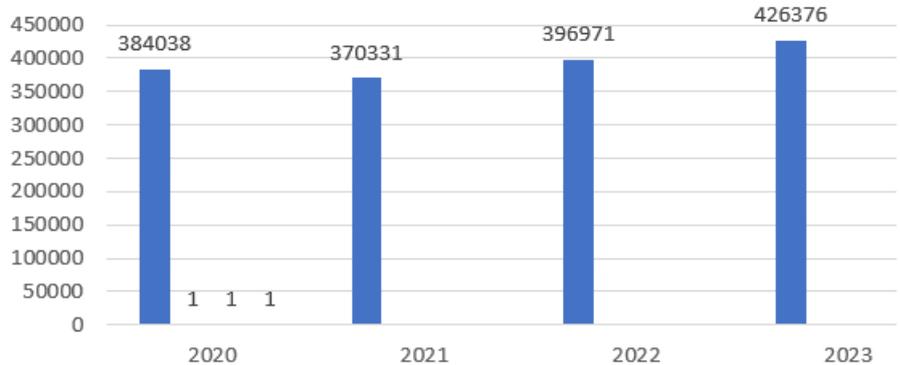
Evolution dépenses de fonctionnement



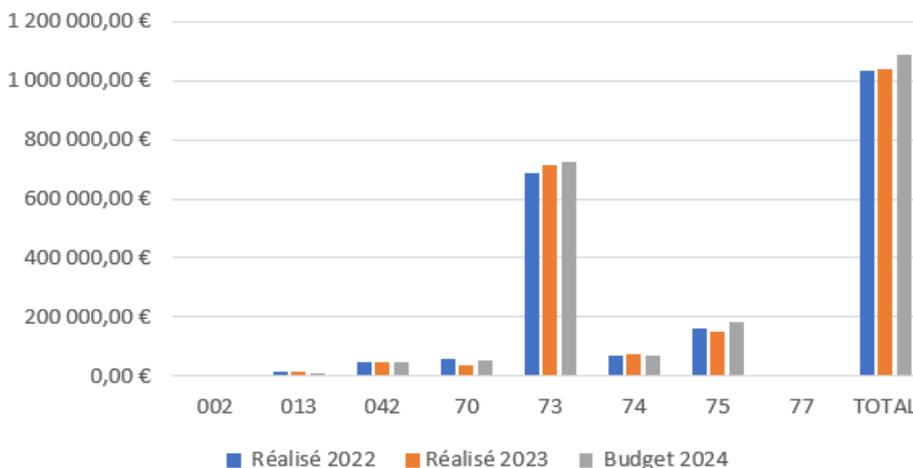
Le graphique ci-contre présente l'évolution des dépenses de fonctionnement de la commune depuis 2022. Le chapitre 11 regroupe les charges courantes et le chapitre 12 les dépenses liées au personnel.

Malgré l'inflation qui joue également sur les dépenses du village, des efforts ont été réalisés afin de compenser cette augmentation sans avoir à activer outre mesure le levier de la fiscalité. Les taux communaux ont très peu évolué, les augmentations de recettes sont essentiellement dues à l'augmentation annuelle des bases décidées au niveau national.

COMMUNE DE BEURE (25720)  
EVOLUTION DES RECETTES IMPOT ENTRE 2020 ET 2023 (en euros)



Evolution des recettes de fonctionnement

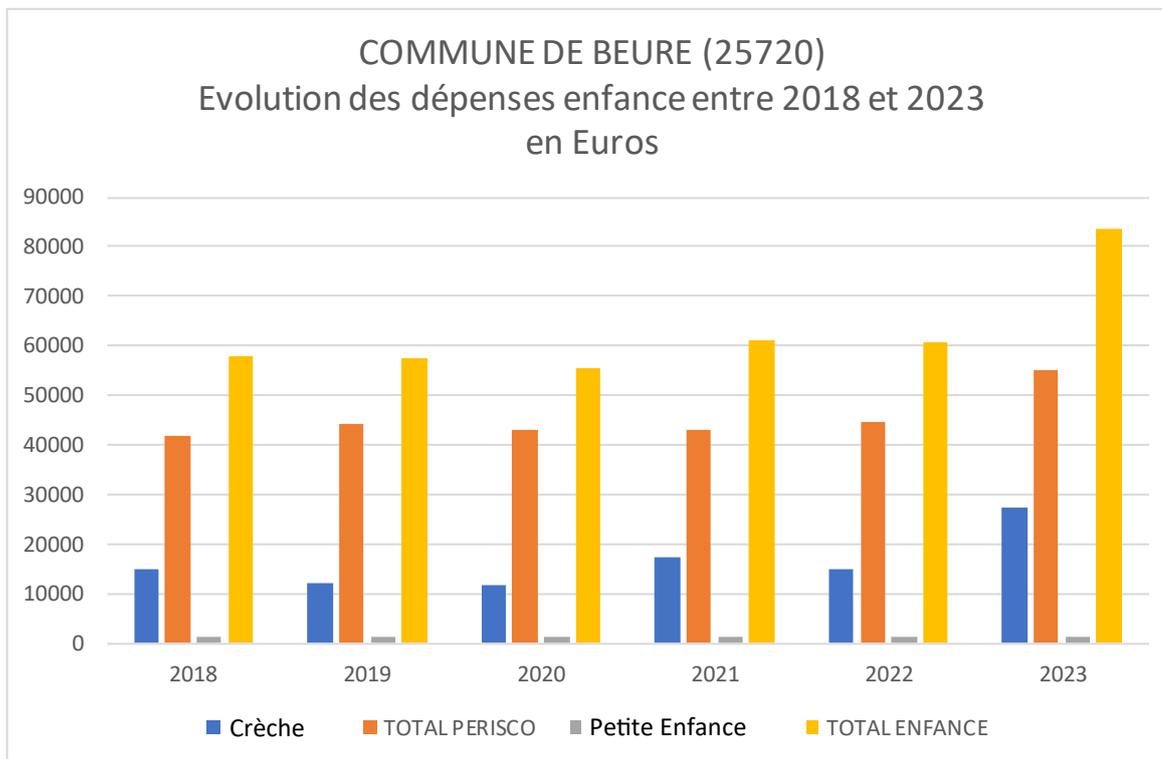


Les recettes sont également stables et permettent encore de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) chaque année. C'est cette CAF qui va permettre de financer nos investissements.

Les recettes proviennent essentiellement des impôts locaux mais aussi des loyers de nos 24 logements et également de l'attribution de compensation en provenance de Grand Besançon Métropole relative à l'ancienne taxe professionnelle.

# Budget communal 2024

## Focus dépenses enfance



Entre 2018 et 2023, les dépenses du secteur enfance ont augmenté d'une manière significative. Elles continuent d'augmenter sur 2024.

Entre 2018 et 2023, la commune a augmenté de 82.74% ses subventions à destination de la micro-crèche. Le périscolaire a quant à lui bénéficié d'une augmentation de 31.97 % de ses subventions et le relais Petite enfance « Petits voyageurs » de 6.44%.

Au total entre 2018 et 2023 il y a une augmentation de 44.65% des subventions versées aux structures gestionnaires de la petite enfance et enfance (hors école) pour les enfants de la commune de Beure.

La hausse de ses subventions s'expliquent par l'augmentation des coûts de ces structures.

### Tarifs Francas 2024-2025

Après échanges avec les Francas, comparativement aux autres communes, nos tarifs sont inférieurs, le Conseil municipal a pris la décision d'augmenter les tarifs des Francas de 3% à compter de septembre 2024.



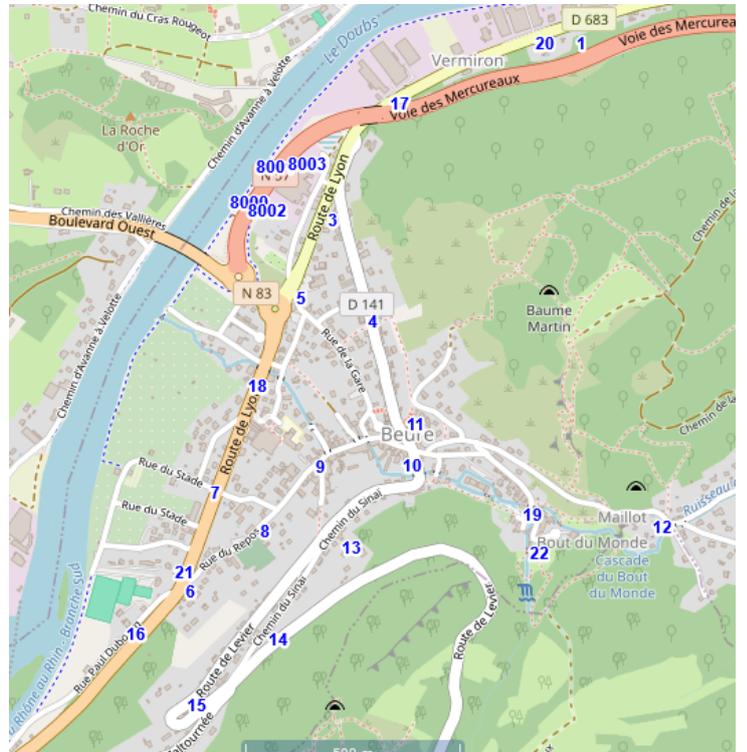
# Investissements 2024

## Poteaux incendie

Le parc de poteaux incendie de la commune présentant un certain nombre de dysfonctionnements, la commune a mandaté la société « Gaz et Eaux », pour permettre une utilisation optimale de ces dispositifs, indispensables pour la protection de la commune.

L'entreprise est intervenue sur les mois de mai et de juin pour un montant de 16 284,16 € T.T.C. Certains poteaux ont été complètement remis à neuf afin d'optimiser la défense incendie de la commune.

La couverture incendie du territoire beurot est assurée par un total de 22 poteaux incendies dont la gestion est communale. A cela, il faut ajouter un dispositif étatique situé au bord du Doubs à destination de l'usine Simonin.



# Environnement

## Les ZAER

La loi française a récemment instauré les ZAER : Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables.

Chaque commune doit ainsi définir sur son territoire un zonage par type d'énergie renouvelable, à l'intérieur duquel elle considère qu'un potentiel de développement de cette énergie est possible.

L'objectif est de faciliter l'implantation de ces énergies en permettant aux entreprises spécialisées de monter des dossiers plus rapidement et à moindre coût.

Les énergies concernées sont : le photovoltaïque (sur toiture, en ombrière, au sol, sur l'eau), l'agrivoltaïsme, l'éolien, la géothermie, la méthanisation, l'hydroélectricité).

Le Conseil municipal doit émettre une proposition de zonages qui sera soumise au Comité Régional de l'Énergie qui décidera si le potentiel demandé par commune est atteint.

Il faut retenir qu'il ne s'agit que d'un zonage permettant de faciliter l'implantation éventuelle d'un type d'énergie sur le territoire :

—> Ce n'est pas parce qu'un zonage particulier est retenu pour une énergie donnée que sera forcément développée cette énergie dans ce zonage : il ne s'agit que d'un zonage de potentiel.

—> À l'inverse, ce n'est pas parce qu'un type d'énergie est exclu sur la commune que cette énergie ne verra jamais le jour sur le territoire Beurot.

Il revient au Conseil municipal de définir ces ZAER pour chaque type d'énergie et sur tout le territoire de la commune, qu'il soit public ou privé.



La commune de Beure a obtenu le soutien du service Conseil en Energie Partagé de Grand Besançon Métropole qui a fourni un panel de cartes en fonction des différents types d'énergie pouvant être développés sur la commune.

Par délibération du 11 juin 2024, le Conseil municipal a décidé de mettre à disposition du public ces cartes pour consultation en mairie.

Vous avez également la possibilité d'apposer vos éventuelles remarques sur un registre qui sera ouvert jusqu'au 5 septembre 2024 en mairie

Le Conseil municipal définira ensuite les ZAER en prenant en compte vos remarques, et les soumettra pour avis au Comité Régional de l'Énergie.

# Environnement

## Le tri c'est bien, bien trier c'est encore mieux !

Le tri est aujourd'hui bien ancré dans notre collectivité intercommunale via le service déchets de Grand Besançon Métropole (GBM) et le SYBERT, syndicat intercommunal qui a la gestion des déchetteries sur notre territoire.

Vous pouvez trouver des consignes de tri sur le site de GBM mais également sur le site du Sybert en scannant le QR code ci-contre.

Pour autant, il existe encore aujourd'hui de trop nombreux refus de tri.

### Un refus de tri, qu'est-ce que c'est ?

Fraction des déchets qui a soit été soustraite au flux (en centre de tri) avant traitement ou qui est récupérée après un traitement inadapté à leur nature. Les déchets sont non conformes au cahier des charges du centre de tri. (définition provenant du dictionnaire sur l'environnement).

En 2022, sur GBM, ces refus de tri représentent 23,4% des déchets trouvés dans les bacs jaunes. Le tableau ci-dessous présente la composition des poubelles de tri sur l'année 2022.

## Répartition des tonnages issus du centre de tri

2022	PAPIERS	CARTONS	PLASTIQUES	METAUX (acier + alu)	REFUS DE TRI	TOTAL
Tonnages GBM	4 860	3 270	1 421	410	3 040	13 001
soit en %	37,4 %	25,2%	10,9 %	3,2 %	23,4 %	100 %

Tableau issu du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers et assimilés

Les agents de collecte des ordures ménagères réalisent périodiquement des contrôles sur les bacs jaunes afin de vérifier si le tri est bien réalisé par les foyers.

En cas de multiples constats de « mauvais » tri pour un même foyer, un courrier est envoyé à l'abonné afin de le sensibiliser aux consignes de tri. Si malgré, cela, le tri n'est toujours pas correctement effectué, le service déchets se réserve le droit de refacturer le traitement des déchets mal triés qui sont principalement incinérés.

Le tri permet de réduire les quantités de déchets incinérés et permet un recyclage plus important et vertueux pour l'environnement. Merci de continuer à faire votre possible pour respecter les consignes de tri.



**LES RECYCLABLES** dans le bac de tri

**MEMO-TRI**  
CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT

**EMBALLAGES PLASTIQUES**  
pots / barquettes / boîtes / sachets / films

**EMBALLAGES METALLIQUES**  
acier / aluminium

**PAPIERS**  
journaux / magazines  
prospectus / catalogues  
cahiers / feuilles  
enveloppes

**EMBALLAGES EN CARTON**  
boîtes  
cartonnets  
briques alimentaires

**LE VERRE** dans le conteneur à verre  
100% RECYCLABLE  
vaisselle, céramique, pyrex, faïence, verre, miroir, poterie ou argile...

**LES BIODÉCHETS** dans le composteur  
DÉCHETS DE CUISINE, DE JARDIN  
Pour du compostage individuel ou collectif, contactez le SYBERT au 03 81 21 15 60 - compostage@sybert.fr

NE PAS METTRE viande, os, poisson, tête d'animaux

épithures, coquilles d'oeuf, filtres à café, thé, feuilles, fleurs...

EN VRAC pas dans un sac

PAS D'OBJETS qui ont des emballages

NE PAS EMBOTTER les uns dans les autres

BIEN VIDER inutile de laver

AVEC ou sans BOUCHON

Grand Besançon Métropole

# Personnel communal

## Nouvelle secrétaire de mairie

Afin de palier l'absence de Monsieur Serge FANKKHAUSER, aujourd'hui placé en congé longue maladie, la commune a publié une offre d'emploi et plusieurs candidats ont été reçus en mairie.

A l'issue de cette procédure, c'est Madame Sarah LEMONNIER qui a été retenue ; cette dernière complète aujourd'hui le secrétariat de mairie et vient en soutien de Madame Catherine MERIAUX.

Sarah est en place depuis le 1er avril 2024.

### Quel est votre parcours ?

Je suis titulaire d'une licence en développement et protection du patrimoine culturel. Suite à ma formation universitaire, j'ai travaillé pendant plus de 10 ans pour une compagnie de théâtre au sein de laquelle j'étais en charge de la mise en place de ses projets et de son développement. En septembre 2023, j'ai réalisé la formation SMCR (Secrétaire de mairie pour les communes rurales) dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Cette formation, d'une durée de 3 mois, m'a permis d'acquérir les bases pour occuper le poste de secrétaire de mairie grâce à sa formation théorique et pratique (stage en mairie). Directement à ma sortie de formation, j'ai été embauchée dans 2 communes du Grand Besançon pour un remplacement puis à Beure où je suis également en remplacement depuis début avril.

### Pourquoi les collectivités territoriales ?

Je souhaitais me reconvertir dans un métier ayant du sens et avec des missions polyvalentes. Le métier de secrétaire de mairie répondait à ces deux exigences, ce métier étant très polyvalent, stimulant et porté par les valeurs de la république et l'intérêt général.

### Pourquoi Beure ?

Une opportunité s'est offerte à moi. Le temps de travail et la taille de la commune correspondait à mes attentes.

### Vos premières impressions ?

Beure est une commune que je connaissais un peu étant bisontine. J'apprends à la connaître un peu mieux tous les jours et elle a ses particularités comme pour toutes les communes. Etant débutante dans le métier de secrétaire de mairie je suis très heureuse de cette opportunité qui m'a été offerte car elle me permet d'en apprendre encore plus sur mon métier au fur et à mesure des missions qui me sont attribuées. Je m'occupe principalement de la comptabilité, du cimetière et de la communication en collaboration avec ma collègue Cathy MERIAUX, qui m'aide et m'oriente sur certaines missions, étant en poste depuis de nombreuses années au sein de la mairie.

### Des passions, des hobbies ?

De part mes études et mon environnement professionnel d'origine, je suis très attirée par tout ce qui touche au milieu culturel. J'aime autant le théâtre, les concerts, la danse que le cinéma, la lecture, les expositions et musées...



# Élections

## Un devoir avant tout

L'année 2024 est devenue une année électorale atypique suite à la décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée Nationale et d'organiser des élections législatives anticipées, dans des délais très courts, permettant aux Français de désigner de nouveaux Députés.

A l'heure de l'écriture de ce bulletin et de sa publication, le premier tour a déjà eu lieu (30 juin) et le second tour est juste devant nous (7 juillet).

Au niveau national, le 1<sup>er</sup> tour des élections législatives a vu un taux de participation atteindre les 66.71% en France, Beure fut légèrement en deçà. Des chiffres en hausses qui n'avaient pas été vus depuis les années 80 !

Mais peut-on s'en satisfaire?...

Ce chiffre signifie concrètement qu'il reste encore 1 électeur sur 3 qui ne s'est pas rendu aux urnes. En France, sur les 49,5 millions de votants, 16,48 millions de Français ont décidé de ne pas voter.

S'abstenir est un droit, aujourd'hui il traduit essentiellement une lassitude envers les institutions politiques, des politiciens et de la façon dont nous sommes gouvernés.

Voter est un droit et un devoir, il est issu d'un long combat d'hommes et femmes et sans lesquels nous ne pourrions pas nous exprimer démocratiquement. Il nous permet d'être actif dans le processus d'élection et de pouvoir désigner des représentants (députés, etc...) qui pèseront dans les orientations politiques de notre pays.

Voter, c'est donner de la légitimité aux élus, c'est leur permettre de gouverner avec l'approbation d'une majorité démocratique et c'est leur permettre de prendre des décisions pour nous.

Si l'abstention reste un droit, elle a pour effet d'insécuriser la position des élus, elle discrédite les projets et actions, elle fragilise nos institutions et notre pays.

A stylized, hand-drawn style text in blue that reads "Allons Voter!". The letters are thick and expressive, with a slight shadow effect, giving it a sense of movement and urgency.

Votez selon vos convictions, votez selon vos opinions, votez selon vos préférences, **votez**.

Les élections sont organisées afin de permettre à tous les électeurs de pouvoir voter :

- Le bureau de vote est ouvert à la salle polyvalente de Beure de 8h à 18h.
- Si vous ne pouvez pas venir voter le jour du scrutin, vous pouvez donner procuration à un autre électeur afin qu'il puisse venir voter pour vous sur Beure. Ce dernier n'est pas obligatoirement électeur sur Beure mais doit être a minima inscrit sur une liste électorale française. Vous pouvez donner procuration jusqu'au jour du scrutin, néanmoins il est conseillé de le réaliser au plus tard la veille du scrutin en raison des démarches administratives.

# Ateliers informatiques

## Nouvelle session

La commune renouvelle la tenue des formations informatiques à destination de tous.

Ces ateliers sont ouverts à toute personne souhaitant découvrir l'outil informatique, les objectifs principaux sont les suivants :

- Apprendre à utiliser un ordinateur : de l'allumage aux différents outils de base.
- Découvrir internet et la navigation.
- Créer une adresse mail et savoir s'en servir.
- Découverte de certains sites internet indispensables : impôts, Ants, etc...
- En option : une séance sur l'utilisation d'un smartphone.



Le niveau est débutant et est accessible à tous.

Afin de faciliter l'apprentissage, le nombre de personnes sera arrêté à 8 maximum. Ceci vous permettra de prendre votre temps, d'apprendre à votre rythme et de poser des questions aux formateurs.

Les formations seront gratuites et ouvertes à tous.

Il y a 6 ou 7 séances qui sont programmées pour la fin de l'année 2024 (novembre/décembre) et qui ont lieu le samedi matin de 10h à 12h à l'école de Beure.

Vous pouvez dès maintenant vous inscrire :

- Soit par téléphone auprès du secrétariat de mairie.
- Soit en remplissant le coupon ci-dessous et en le déposant en mairie durant les jours d'ouverture ou dans la boîte aux lettres.

Le programme complet et le planning seront communiqués à la rentrée.

---

### **COUPON RETOUR POUR LES ATELIERS INFORMATIQUES**

**A DEPOSER A LA MAIRIE ou DANS LA BOÎTE A LETTRES ou par MAIL**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Eventuelle adresse mail :

# Travaux 2024



© Mairie de Beure



© Mairie de Beure

Les travaux tant attendus sur le parking de « Ages et vie » se sont déroulés fin juin. Ces travaux ont vocation à améliorer l'accès au parking et également de permettre la collecte des ordures ménagères dans de meilleures conditions. Après une semaine de séchage, jusqu'au vendredi 5 juillet, 3 semaines sont prévues pour l'espace pour les camions (poubelles, etc...) jusqu'au vendredi 19 juillet. Enfin, le lundi 22 juillet : 1 journée de travaux pour terminer le reste du chemin.

## **Autres travaux prévus:**

Travaux de branchement électrique :

Des travaux privés nécessaires faite à la demande d'un particulier vont être réalisés au niveau de l'arrêt de bus devant le cabinet médical. Ces travaux impacteront la nouvelle véloroute présente à cet endroit.

L'arrêt de bus sera probablement perturbé ainsi que la circulation des vélos. Ces travaux débuteront après le 15 juillet.

## **Autres travaux prévus:**

Les travaux annuels d'entretien de la RN 83 au niveau de la côte de Larnod auront lieu du **lundi 19 août 9h au vendredi 23 août 16h**. La route sera totalement fermée durant cette période.

# Travaux 2024

## Travaux d'enfouissement de la ligne HTA (Moyenne tension)

Dans le cadre du renforcement de la ligne HTA (Moyenne Tension), Enedis est conduit à intervenir à partir du 08 juillet 2024 dans la rue de la Cascade à Beure.

Nous vous informons que pendant la durée des travaux du 08 juillet au 02 août 2024, la circulation et le stationnement seront perturbés dans la rue. Le chantier se déroulera en trois phases distinctes détaillées ci-dessous :

- Phase 1 : du 8/07 au 19/07



Les travaux sur la partie supérieure de la Rue de la Cascade se feront en route barrée sauf riverain une déviation sera mise en place redirigeant la circulation sur le chemin de Maillot.

De plus, ponctuellement un alternat par panneaux B15-C18, sera mis en place sur le chemin de Maillot lors de la réalisation des travaux dans l'intersection de la Rue de la Cascade et du chemin de Maillot.

- Phase 2 : du 17/07 au 31/07 :



# Travaux 2024

## Travaux d'enfouissement de la ligne HTA (Moyenne tension)

Une fois la phase 1 terminée, la circulation sera possible dans la partie haute de la Rue de la Cascade.

La Rue de la Cascade sera cependant barrée au niveau du n° 2 bis jusqu'à l'intersection de l'Impasse de l'Étang.

L'accès de l'Impasse de l'Étang ne sera plus possible en voiture pendant la phase de terrassement, seul un accès secours sera maintenu, les riverains devront donc retirer tous leurs véhicules avant le début de la phase de terrassement.

- Phase 3 : du 25/07 au 2/08 :



Durant cette phase un alternat sera mis en place entre l'intersection entre la D141 et la Rue de la Cascade et la déviation pour accéder à la partie haute de la Rue de la Cascade sera maintenue en redirigeant les véhicules par le Chemin du Maillot.

En sachant que ces travaux sont délicats et soumis à des imprévus merci de votre compréhension si les dates d'interventions viennent à être modifiées.

Les périodes d'intervention de ces phases se chevauchent cependant celles-ci seront traitées une à une.

# Gestion des déchets

## Calendrier second semestre

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
1 L		1 J		1 D		1 M		1 V		1 D	
2 M	27	2 V	33	2 L	36	2 M	40	2 S	45	2 L	49
3 M		3 S		3 M		3 J		3 D		3 M	
4 J		4 D		4 M		4 V		4 L		4 M	
5 V		5 L	32	5 V		5 S		5 M	45	5 J	
6 S		6 M		6 V		6 D		6 M		6 V	
7 D		7 M		7 S		7 L		7 J		7 S	
8 L		8 J	28	8 D		8 M		8 V		8 D	
9 M		9 V		9 L		9 M		9 S		9 L	
10 M		10 S		10 M		10 J		10 D		10 M	
11 J		11 D		11 M		11 V		11 L	46	11 M	
12 V		12 L	33	12 J		12 S		12 M		12 J	
13 S		13 M		13 V		13 D		13 M		13 V	
14 D	féte nationale	14 M		14 S		14 L		14 J		14 S	
15 L		15 J	29	15 D		15 M		15 V		15 D	
16 M		16 V		16 L		16 M		16 S	47	16 L	51
17 M		17 S		17 M		17 J		17 D		17 M	
18 J		18 D		18 M		18 L		18 L		18 M	
19 V		19 L		19 J		19 S		19 M		19 J	
20 S		20 M	34	20 V		20 D		20 M		20 V	
21 D		21 M		21 S		21 L		21 J		21 S	
22 L		22 J	30	22 D		22 M		22 V		22 D	
23 M		23 V		23 L		23 M		23 S		23 L	
24 M		24 S		24 M		24 J		24 D		24 M	
25 J		25 D		25 M		25 V		25 L		25 M	
26 V		26 L		26 J		26 S		26 M	48	26 J	
27 S		27 M	35	27 V		27 D	Heures d'hiver	27 M		27 V	
28 D		28 M		28 S		28 L		28 J		28 S	
29 L		29 J		29 D		29 M		29 V		29 D	
30 M	31	30 V		30 L		30 M		30 S		30 L	
31 M		31 S		30 L		31 J		30 S		31 M	1

**Beure, Busy, Fontain** (seul secteur Chapelle des Bus), **La Vèze, Larnod,**  
**Monterrand-le-Château** (seul secteur Belle-Étoile, Y compris commune de Grandfontaine - lotissement les Pépinières),  
**Pugey, Rancenay, Roset-Fluans, Thoraise, Velesmes-Essarts**

VOTRE JOUR DE COLLECTE :  
**Vendredi**

DÉCHETS RÉSIDUELS  
 SEMAINE  
**impair**

DÉCHETS RECYCLABLES  
 SEMAINE  
**paire**

→ Après un jour **férié**  
 la collecte se décale au lendemain



Une question, un doute ?  
 03 81 41 55 35  
 gestion-dechets@grandbesancon.fr

Direction Gestion des déchets  
 Accueil du public du lundi au vendredi,  
 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30  
 94 avenue Clemenceau, 25000 Besançon



**Tous les emballages recyclables**  
 EMBALLAGES PLASTIQUE, EN CARTON, PAPIERS,  
 EMBALLAGES MÉTALLIQUE

**EN VRAC** : pas dans un sac  
 PAS D'ORFÈVRE : que des emballages  
 BIEN VIDER : inutile de laver  
 AVEC OU SANS bouchon  
 NE PAS IMBRIQUER les emballages  
 les uns dans les autres



**Tous les emballages en verre**

AVEC OU SANS bouchon  
 BIEN VIDER : inutile de laver  
 PAS DE vaisselle ou verre



**Déchets ménagers non recyclables**

Déchets souillés ou à usage unique  
 Restes alimentaires  
 Dans un sac **fermé**



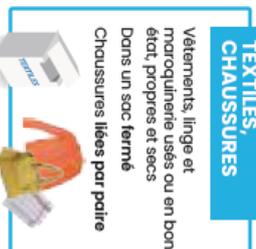
**LES BIODÉCHETS**

Épichures de légumes et  
 de fruits, pain, marc de café,  
 coquilles d'œufs, poppier  
 absorbant



**TEXTILES, CHAUSSURES**

Vêtements, linge et  
 maroquinerie usés ou en bon  
 état, propres et secs  
 Dans un sac **fermé**



# Etat civil 2024

Depuis le mois de janvier 2024

## NAISSANCES



Mélya, Malika, Leila QUARTO	3 janvier	BESANCON
Isaie, Timan WINTERSTEIN	6 janvier	BESANCON
Swing, Deyvy, Kenjy ADENOT	23 janvier	NICE (06)
Eden, Alonzo LOERSCH	24 janvier	BESANCON
Auguste, Jean-Luc, Ahmet CELIK KOELLER	17 février	BESANCON
Romeo, Gilles MARCHAL DANGUIS	18 février	BESANCON
Ilyan DISS	28 février	BESANCON
Isaac, Jeremi ZIEGLER	19 mars	BESANCON
Adriel, Armand, Raphaël, Céline HUGUENIN	2 avril	BESANCON
Aëlys, Rosa MENIS	28 avril	BESANCON
Ammon, Chikamso, Tevaiora PRUNIN	7 mai	BESANCON
Arthur JOUOT	19 mai	BESANCON
Garance, Aurore, Louise CHATOT CHANEY	11 juin	BESANCON

## MARIAGES - PACS

Carole BOURALY et Michel LENCZNER mariés - le 25 mai

## DÉCÈS

Jacques, Victor, Octave GRANDJEAN	11 janvier	QUINGEY (25)
Jocelyne, Pascale, Dominique PETETIN	16 janvier	BESANCON
Richard DESAYE	18 janvier	BEURE
Bernard, Robert, Roland PISTOLET	19 janvier	BESANCON
Marie-Odile, Marthe LAGRANGE	12 février	BEURE
Marie, Madeleine, Paulette, Denise ROUSSEY	14 mars	BESANCON

### INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

TYPES DE DOCUMENTS	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS			
	En 2021	En 2022	En 2023	En 2024 (À CE JOUR)
Permis de construire	5	2	5	2
Déclaration Préalable de Travaux	29	24	33	15
Autorisation de Travaux (ERP)	1	2	1	4
Autorisation préalable				
Permis d'Aménager	-	-	-	-
Permis de Démolir	1	2	1	-
Certificat d'Urbanisme	71	70	39	29

### Règlement Local de Publicité Intercommunal

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la compétence relative au Règlement Local de Publicité (RLP) est devenue intercommunale et a été transférée à Grand Besançon Métropole.

Un RLP permet à une collectivité de définir les règles d'implantation des panneaux commerciaux et autres dispositifs publicitaires.

Beure a la particularité d'être la seconde commune de toute l'agglomération de Besançon, après la ville centre, en terme de nombre de panneaux publicitaires. Nous en décomptons 35, tous sur le domaine privé et un grand nombre se situe en bordure des grands axes routiers traversant le village.

Aujourd'hui, GBM est en pleine élaboration d'un RLP Intercommunal afin d'harmoniser les règles sur toutes les communes du Grand Besançon.

Une enquête publique est en cours et vous avez la possibilité de consulter le projet et d'apporter votre contribution soit :

- par internet via le lien <https://www.registre-dematerialise.fr/4785/> ou le QR code ci-contre.
- Directement en mairie de Beure où un registre est tenu à disposition du public.



# Micro-crèche Baby Castors

## Dernières actualités



Les 3 mai et 6 mai, les enfants sont allés en petit groupe partager un temps d'immersion à l'école de Beure avec les professionnels de la crèche.

Le 6 mai, parents et professionnels de la structure ont assisté à la conférence de Jean-Luc Tournier, psychosociologue et psychothérapeute, « Education positive : limites et dérives, comment accompagner les parents dans leur rôle ? ».



Le 23 mai les enfants et les professionnels se sont rendus en bus à la fête du jeu.

Du 27 mai au 31 mai, nous avons proposé des ateliers parents enfants pour la fête des parents. Les parents sont venus décorer un cadre et prendre une photo avec leur enfant à la crèche

Prochainement un atelier en famille de signes associés à la parole (histoires et comptines enrichies de signes) va être proposé aux familles intéressées



A partir du 02/07 les nouvelles familles vont venir partager un temps de familiarisation à la crèche.



# Micro-crèche Baby Castors

## Dernières actualités



Les enfants bénéficient d'une visite mensuelle soit à la bibliothèque soit Mme Khouri, élue responsable de la bibliothèque, vient au sein de la structure chaque premier jeudi du mois.

Cette année, notre thème est au fil des saisons et cela permet d'emprunter des livres autour de ce thème.

La prochaine session sera le 4 juillet.

31/08 sortie avec les parents à la Guigutte en Folie.



Photographies de l'article © Familles rurales

# Relais Petits voyageurs

## Les temps d'animations (0-3 ans)

Les animations du relais sont des temps collectifs gratuits qui s'adressent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistants maternels, parents et gardes à domicile). Retrouvez-nous entre 9h et 11h à la salle polyvalente de Beure. Au programme de l'année : temps d'éveil et jeux libre, médiation animale, éveil corporel, activité artistique, atelier sensoriel...

**Modalités :** sur inscription pour les parents, entrée libre pour les assistantes maternelles, gratuit pour tous !

Prochaines rencontres (thèmes encore à définir)

- jeudi 26 septembre
- jeudi 28 novembre

D'autres actions, deux fois par semaine sur les communes alentours, n'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus !



# Relais Petits voyageurs

## LE RPE : un lieu d'information et d'accompagnement

Pour toutes questions relatives aux différents modes d'accueil (collectif ou individuel), concernant l'embauche d'un assistant maternel ou d'un garde à domicile, des renseignements sur le métier d'assistant maternel ou encore un soutien professionnel ou parental, nous sommes là pour vous accompagner et répondre à vos besoins ! Service entièrement gratuit pour le public, n'hésitez pas à nous contacter.

Relais Petite Enfance des Petits Voyageurs,

2 A rue Saint Vincent, 25720 Avanne-Aveney

03 81 52 09 47 ou [relais.petits-voyageurs@famillesrurales.org](mailto:relais.petits-voyageurs@famillesrurales.org)

[https://www.famillesrurales.org/relais\\_petite\\_enfance\\_franche\\_comte](https://www.famillesrurales.org/relais_petite_enfance_franche_comte)

Rejoignez-nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/relaispetiteenfance.petitsvoyageurs> !

Informations et échanges

## Quels modes de garde pour mon enfant ?

Lundi 17 octobre 2024  
18h30  
Avanne-Aveney  
(mairie - salle du conseil)

Avec la participation  
de la **CAF du Doubs** et du **CMS de Saint Vit**

Renseignements et inscriptions :  
Relais Petite Enfance (03 81 52 09 47 ou [relais.petits-voyageurs@famillesrurales.org](mailto:relais.petits-voyageurs@famillesrurales.org))

Gratuit  
Ouvert à tous

Relais Petite Enfance Familles rurales Association Familiales de la Région de la Franche-Comté Doubs le Département

# Les Francas

## Une année de créativité



Encore une super année 2023/2024 avec de beaux projets et notamment une rencontre intergénérationnelle avec les papis/mamies de la maison « Ages et Vie » de BEURE, à renouveler....

Nous avons clôturé cette belle année par un temps convivial parents, enfants, élus et équipe d'animation avec la présentation de quelques-unes des activités réalisées par les enfants.

Les vacances d'été se préparent Nous nous amuserons sur un thème différent chaque semaine :

- Du 08 au 12 juillet **Magie** avec l'intervention chaque matin d'un magicien et des jeux rigolos l'après-midi.
- Du 15 au 19 juillet **C'est beau l'été** avec des activités manuelles et sportives....
- Du 22 au 26 juillet **J.O** pour s'amuser avec notre actualité...
- Du 26 au 30 août **Vive le camping** pour être encore dans l'esprit vacances malgré une rentrée plus que proche....

Toute l'équipe d'animation tient à remercier Monsieur le Maire et les élus pour leurs soutiens depuis des années.



Œuvres des enfants exposées lors d'un moment de convivialité de fin d'année qui a eu lieu le mardi 25 juin avec les enfants, les parents et les élus.



# Solidarité Ukraine

## Concert à Beure

### Projet culturel/concert Constellation des Carpates Groupe de musiciens Ukrainiens



Constellation des Carpates est une association nationale siégeant à Donville les Bains (50) qui a pour but de promouvoir les cultures musicales des pays de l'Est.

Constellation des Carpates est un groupe musical Ukrainien composé de 6 musiciens et chanteurs professionnels, qui vivent dans l'ouest Ukrainien dans la région montagneuse des Carpates.

Depuis plus de 20 ans, ce groupe de cinq hommes et une femme, tous musiciens et chanteurs professionnels, amis de longue date, dont un père et son fils constitue une formation unie et complice qui revient chaque année en France pour une tournée de plusieurs semaines.

Ils sont venus en Franche-Comté pour la première fois en juin 2023 et ont encore cette année quitter la guerre et sont venus en remerciement et en solidarité pour le peuple ukrainien faire partager leur culture, leur musique. Leur courage est exemplaire, ils ont eu des difficultés pour passer la frontière, ils y sont restés bloqués pas moins de 29h!



6 voix, 2 violons, 1 clarinette, 1 accordéon, 1 caisse claire et 1 cymbalum offrent une musique tantôt généreuse et virevoltante, tantôt douce et nostalgique qui emporte le public pour des moments joyeux ou remplis d'émotions. C'est un concert d'une intensité rare qui a été proposé aux spectateurs.

Leur répertoire dépasse les frontières Ukrainiennes et puise dans les chants et la musique traditionnelle d'Europe de l'Est d'inspiration slave, tzigane et yiddish.

# Solidarité Ukraine

## Concert à Beure



En collaboration avec la mairie de Beure, ils ont donné un concert de solidarité le vendredi 28 juin 2024 à 20h30 salle Henri Bertrand. Leur concert principal a été précédé d'une déambulation dans le village et de deux haltes, une dans les locaux de « Ages et Vie » et une autre à la fête de l'école se déroulant le même soir. Une trentaine de personnes était présente lors du concert de 20h30.



# Commerces

## Nouveau commerce

### Art botanique à Beure

Boutique située au 62 rue de Besançon

06 84 46 92 11—[contact@art-botanique-besancon.fr](mailto:contact@art-botanique-besancon.fr)

Je me présente, Colette Lorsin, 48 ans fleuriste diplômée, (CAP, Brevet Professionnel de fleuriste, BTS et ayant réalisé un concours régional où je me suis classée 3<sup>ème</sup>), j' ai travaillé 15 ans comme salariée fleuriste puis j'ai dévié dans le secteur de la décoration intérieure avant de me décider de créer mon entreprise avec un concept qui permet la tenue des fleurs dans la durée puisqu'elles sont naturelles mais séchées ou naturelles mais stabilisées (elles sont maintenues colorées grâce à la glycérine et aux colorants alimentaires).

Mon offre se destine aux particuliers comme aux professionnels puisque la stabilisation permet la végétalisation des espaces de travail, mais aussi des espaces privés tout en réduisant le bruit, puisque ces végétaux permettent d'insonoriser, d'habiller des murs et confère plus d'intimité. Leur durée est illimitée dans le temps, tant que les végétaux stabilisés ne sont pas placés dans un endroit humide et trop exposés aux UV.

De plus, je propose des fleurs, plantes, arbres artificiels pour l'intérieur et l'extérieur avec une garantie fournisseur résistance UV de 2 ans, cela vous permettra de les garder plein soleil pour une durée bien largement supérieure à 2 ans.

Je réalise des compositions, bouquets, décors pour l' intérieur mais aussi pour l' extérieur (vitrines, façades, fleurissement de sépultures, embellissement de lieux de réception, lieux d'accueil, etc) et également la totalité d'un mariage fleuri (bouquet, chevelure, centre de tables, boutonnière, décoration de salle et du lieu de culte, arche photo, etc). Vous pouvez venir en boutique pour y voir une partie de ces créations en exposition et vous me retrouverez au salon du mariage à Micropolis pour le weekend de la Toussaint 2024.

Je m'adapte à chaque personne puisque toutes mes créations sont uniques. Et je crée sur commande, à partir d'une idée ou bien d'une envie, en respectant les couleurs, choix et budget de chacun. Je collabore avec un menuisier de la région qui crée sur mesure tous les cadres des tableaux végétalisés.



Les fleurs séchées et stabilisées réduisent l'empreinte carbone et ont un avantage d'être totalement biodégradables. Et bien sûr, ne fanent jamais ! (Dépoussiérage au sèche cheveux).

Alors si l'envie vous dis de venir découvrir mon travail, vous me retrouvez en boutique tous les jours du mardi au vendredi de 10h à 13h30, le samedi

10h-19h et le dimanche 9h30 - midi et en dehors de ces horaires, je reste joignable.

Des compositions à partir de 8 € et bouquets à partir de 11€...il y en a pour tous les budgets.

Par ailleurs un site en ligne, [www.art-botanique-besancon.fr](http://www.art-botanique-besancon.fr), vous permettant la livraison (gratuite sur Beure) ou le retrait en magasin.



# Association

## Les Castors Juniors



Carnaval 2024 © Les castors juniors

En 2023/2024, l'association Les Castors Juniors a largement contribué à l'animation de la vie des enfants et de tout le village.

Nous avons chanté à Noël dans le village et chez Âge et Vie en décembre (RDV le 14 décembre 2024 pour la prochaine édition), nous avons fait Carnaval en février (photo), proposé une soirée Jeux de société en mars (affiche), participé à la première Fête des Jardins le 1er mai dernier (photos) et proposé une conférence sur les Jeux Olympiques en Grèce antique le 30 mai (affiche).

Nos actions ont permis de financer les sorties scolaires des enfants de l'école.

Nous préparons actuellement le Beurebecue de fin d'année qui aura lieu après le spectacle de Batucada des enfants le 28 juin si le beau temps est avec nous !

RDV à la rentrée pour la commémoration des 80 ans de la Libération du village et pour notre assemblée générale prévue le vendredi 20 septembre.



Fête du jardin © Les castors juniors

# Comité des Fêtes

Fête du village



**Fête DU Village**  
*13 et 14 Juillet*

**SAMEDI**  
**13 juillet**

10h inscription tournoi  
11H tournoi de FOOT + lancement  
KERMESSE (tir à la carabine,  
casse-boite, structure gonflable,  
pêche aux canards)

TOMBOLA

18H concours de pétanque  
Inscription sur place 17H

BUVETTE ET SNACKING

Soirée **DANSANTE**

**FEU D'ARTIFICE**

**B  
E  
U  
R  
E**

**DIMANCHE**  
**14 juillet**

12 H repas dansant

Animé par **GUY PRILLARD**

Réservation en amont  
**06.45.37.21.28**

*Salle polyvalente*

Suivez-nous sur **FACEBOOK** :  
Comités des fêtes de **BEURE**

**CDFBEURE@GMAIL.COM**

Organisé par le Comité des Fêtes  
et les associations du village

*Stade Félix Petetin*

Ne pas jeter sur la voie publique

# Comité des Fêtes

Tournoi de Football

**TOURNOI DE**  
**FOOTBALL**  
**SAMEDI 13 JUILLET**

CI - JOINT  
REGLEMENT

Récompenses  
à la clé



Comités des fêtes de Beure et les associations du village

Inscription au 06.62.31.69.61 et [cdfbeure@gmail.com](mailto:cdfbeure@gmail.com)

Début match : 11H

Equipe de 8 à 12 au minimum 1 femme et 1 enfant  
jusqu'à 12 ans

15 € par équipe

Stade Felix Petetin - 25720 BEURE



Ne pas jeter sur la voie public

# CONCOURS DE PETANQUE

Samedi 13 juillet  
Stade Félix Petetin  
25720 BEURE

Inscription sur place à partir  
de 16h30

Début des parties à 18h  
Remise en jeu des mises +  
coupes

**Doublette**  
**10 euros**



Buvette et restauration sur place

Organisé par les associations du village

# Repas Dansant

**14 JUILLET**

SALLE DES FETES - 25720 BEURE  
12H

### REPAS :

- Salade, Céleri,  
terrinerie de poissons
- Filet mignon de porc,  
sauce mère, garniture
- Fromages
- Dessert



**Ambian's  
Dance**

Guy Prillard

### INSCRIPTION

#### Nom / Prénom (s)

Nombre de personnes : X 25 €

Total :

Réservation au 06.45. 37.21.28 ou  
cdfbeure@gmail.com

Déposer inscription + règlement à la mairie de  
Beure avant le 28 juin

Ne pas jeter sur la voie public

# Projet terrain « Les Bas »

## Rencontre avec le CAUE

Devenir de l'ancien terrain maraîcher de la route de Lyon,  
réunion du 30 mai 2024 en mairie en présence de :

M. Philippe CHANEY, maire,

M. Michel PIDANCET, 1er adjoint,

Mme Chantal JARROT, 2ème adjointe,

Mme Agnès FANDELET, 4ème adjointe,

Mme Stéphanie KHOURI, conseillère municipale,

Mme Charline STEHLY, conseillère municipale.

Suivi d'une réunion sur site le 18 juin 2024 en présence des  
personnes citées ci-dessus et de :

Mme Clémence GALLIOT, paysagiste conseillère, CAUE 25,

M. Vincent PAILLOT, architecte conseiller, CAUE 25,

M. Stéphane PORCHERET, urbaniste conseiller, CAUE 25.



## Contexte

Suite à l'arrêt de l'activité d'horticulture et de maraîchage de l'entreprise Petetin, la commune a racheté un terrain de 45 ares situé sur le bord de la RN83 (parcelles AC262 et AC263) dans un souci de créer un espace principalement dédié à l'accueil d'équipements publics.

Situé dans la continuité de l'école et de la salle polyvalente, cet espace constitue un point de liaison entre le village historique et la RN83.

Le site d'étude est également inclus dans le périmètre de protection au titre des Monuments Historiques défini par la station-service circulaire conçue par Jean Prouvé.

## Demande

La commune de Beure a sollicité le CAUE du Doubs pour l'aider à définir le devenir de cet ensemble parcellaire en tenant compte d'un programme préétabli par la commune d'après les besoins identifiés.

La commune a émis la nécessité d'implanter plusieurs équipements publics :

- Un périscolaire avec cantine pour une soixantaine d'enfants (temps du midi),



# Projet terrain « Les Bas »

## Rencontre avec le CAUE

- Une salle partagée pour les activités ludiques de la commune
- Une salle de convivialité à destination des personnes âgées,
- Des sanitaires publics pour toutes les activités intérieures et extérieures,
- Un espace de jeux pour les jeunes (city-stade...)

La commune souhaite que l'aménagement des anciennes parcelles maraîchères permette :

- de penser à la végétalisation du site et mettre en avant le caractère villageois d'un tel pôle,
- d'accueillir des manifestations ponctuelles (fête de village, marché de producteurs, vide-grenier...),
- d'augmenter la capacité de stationnement pour répondre aux besoins des habitants, sans pour autant créer de nouvelle connexion carrossable au sein du tissu bâti (20 à 25 places de stationnement),
- d'améliorer le fonctionnement du parking de l'école et sa sécurité,
- de conforter les liaisons douces du village.

La commune souhaite également maintenir une activité commerciale le long de la RN83. Ce souhait pose la question du devenir de la serre vitrée encore présente sur le site : démolition ou réhabilitation en vue d'y installer des commerces.

L'hypothèse de créer un jardin canin a également été évoquée.

Enfin, une réflexion sur la création d'un système de chauffage commun à ces équipements ainsi qu'à l'école est à mener en parallèle.



## Proposition d'accompagnement

Dans le cadre de sa mission de conseil, le CAUE du Doubs pourra réaliser une étude d'opportunité relative à l'évolution des parcelles de l'ancien terrain maraîcher en évaluant les possibilités d'aménagement par une réflexion à échelle urbaine et parcellaire.

Un premier rendu des études est prévu à l'automne 2024.

# Association

## 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Beure



### 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Beure



**Dimanche 8 septembre 2024**

**13h à la salle polyvalente**

### Repas sur réservation

#### Tickets en vente :

- En mairie de Beure, aux heures d'ouverture.
- Via l'association des Anciens Combattants.
- Via l'association Doubs Libération US 44.
- Via le Musée des armées Lucien Roy.

#### **Attention nombre de places limité**

#### Au programme :

Un repas – Menu : Gamelle du soldat préparée par les bénévoles de l'association Doubs Libération US 44.

Tarif de 15 €/personne ; Buvette sur place.

Animation « rétro » par un groupe de chanteurs qui sillonne toute la France.

Présence exceptionnelle d'un char américain de la seconde Guerre Mondiale.

Vous êtes tous conviés à participer au 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Beure en tenue civile d'époque avec ses accessoires.

Un Jury sera sur place pour désigner la plus belle tenue **Homme** et **Femme**.

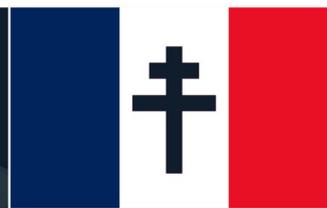


# Association

80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Beure



# 80<sup>ième</sup>



## Anniversaire de la Libération du village de BEURE

**SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024**

**14H00  
à  
18h00**

Exposition de véhicules militaires  
d'époque U.S.  
Place Jean Grappin

**DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2024**

**11H00** Cérémonie militaire à l'Arbre de la  
Libération. Chemin de Maillot.  
Suivie d'un défilé de véhicules  
militaires dans le village



**VENEZ NOMBREUX EN COSTUMES D'ÉPOQUE**

**13h00, repas à la roulante pour 15€**



# Association

80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Beure

## 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DU VILLAGE DE BEURE



R. LUNARDO

Venez en famille passer une journée  
inoubliable en revêtant  
des costumes d'époque



La présence exceptionnelle  
d'un char M5 « STUART »



**Samedi 7 septembre 2024** : Exposition de véhicules militaires U.S.  
**Dimanche 8 septembre 2024** : Cérémonie et défilé dans le village



L'ASSOCIATION DOUBS LIBÉRATION US 44  
LES ANCIENS COMBATTANTS DE BEURE  
LE MUSÉE DES ARMÉES « LUCIEN ROY »  
LA MUNICIPALITÉ DE BEURE



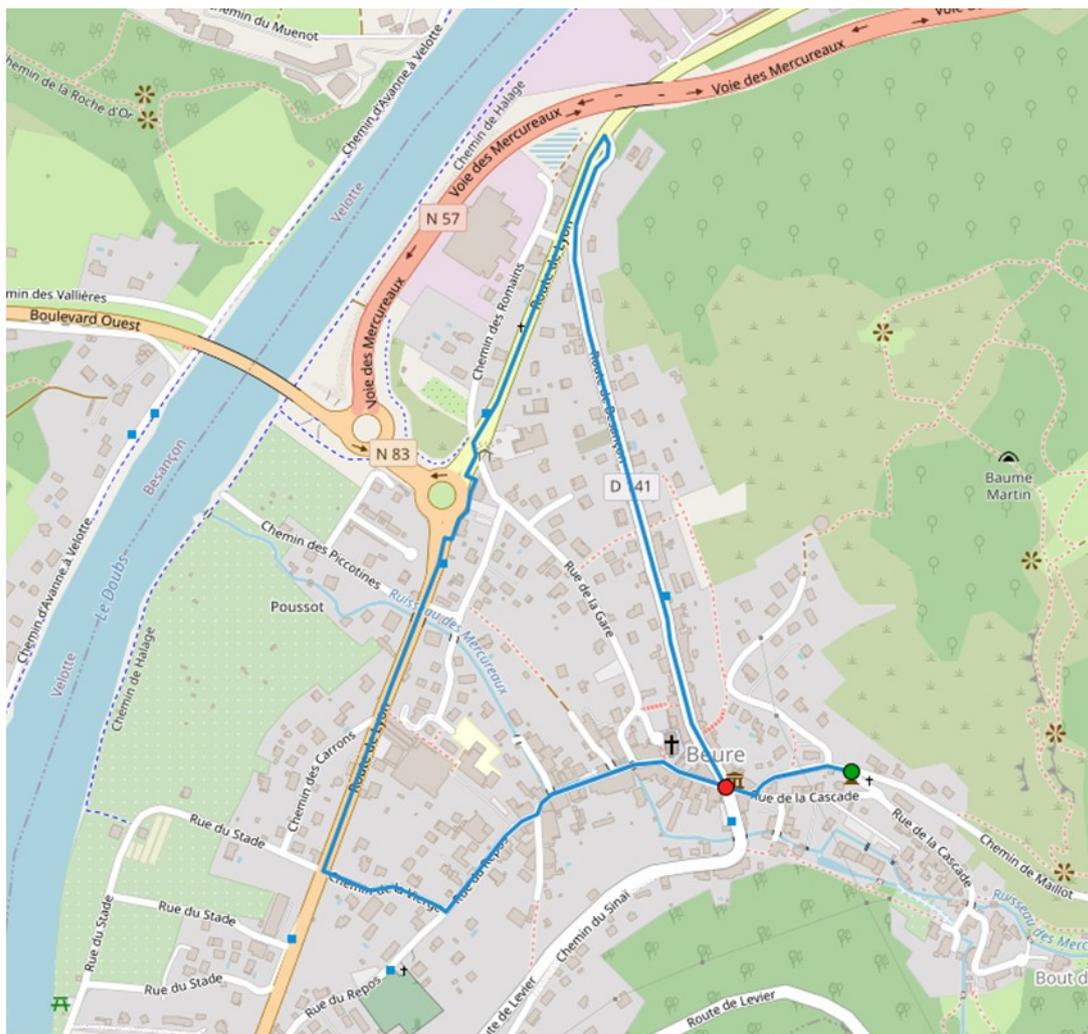
# Association

## 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Beure

Itinéraire prévu pour le défilé du dimanche 8 septembre:

Départ depuis l'arbre de la libération.

Ensuite nous nous dirigerons vers la rue de la République, puis rejoindrons la route de Lyon par le chemin de la Vierge et remontrons par la rue de Besançon.



# Association

## Musée Lucien Roy

L'association s'est réunie en assemblée générale ordinaire le 28 février, elle a permis de faire le point sur notre situation.

Le nombre d'adhérents n'est plus que de 71, le Covid et l'âge sont passés par là. Si vous souhaitez nous soutenir, la porte est grande ouverte. Néanmoins les activités se poursuivent et le musée est bien vivant.

Les bénévoles sont là pour vous recevoir les mercredis et samedis de 14 à 18 heures, sans rendez-vous et les visiteurs se présentent majoritairement le samedi. Les visites de scolaires reprennent et nous en attendons davantage avec le retour des beaux jours. La classe « Défense » de 4<sup>ème</sup> du collège Edgar Faure et les CM1-CM2 de Beure vont venir prochainement.



© Musée Lucien Roy

Le club de loisirs de Larnod et les Amis du château de Chevreux Chatel sont venus voir nos collections et les ont appréciées.

Outre le partenariat avec le musée du Costume à Ornans, nous participons par le prêt d'uniformes et d'objets à l'exposition qui durera jusqu'au 15 septembre consacrée à la libération d'Ornans (*photo*)

Notre choucroute annuelle a réuni 110 convives qui ont pu danser tout l'après midi, malheureusement le vide grenier du 30 juin a dû être reporté au 29 septembre en raison des élections qui ne permettaient pas d'occuper la place Grappin . Nous continuerons cependant à prendre les inscriptions durant tout l'été. Nous prévoyons un Loto qui se déroulera en 2025, le 12 avril à Nancray.

Ces activités annexes et la participation financière des associations pour les prêts d'objets permettent d'alimenter nos recettes. C'est aussi une façon de nous faire connaître.

Un journaliste de France Bleu est venu visiter le musée dans le cadre de l'émission « Patrimoine », c'est évidemment un survol du musée, néanmoins en un quart d'heure, il a pu évoquer les objets rares et susciter, nous l'espérons de l'intérêt pour notre musée.

# Association

## Musée Lucien Roy

L'aménagement des salles continue: 14-18, Indochine, Algérie sont quasiment terminées.

Restent les deux grandes salles consacrées à la Seconde guerre Mondiale. Les grandes vitrines centrales ont été abattues, ce qui libère un vaste espace permettant de réaliser des saynètes : l'exode la frontière franco-suisse, (*photo*) une cuisine d'époque, le bureau d'une opératrice française à Londres...(nous sommes à la recherche d'un landau et d'une cuisinière d'époque, de vêtements aussi, si vous avez des objets de cette période contactez-nous). Tel :06 71 70 13 93.

Afin de protéger les documents les plus intéressants et les collections qui ne sont pas exposées, une pièce fermée a été aménagée dans le grenier.

Nous participerons aux festivités du 14 juillet sur les 2 jours en aidant à la restauration.

Vous savez sans doute que pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Beure le 4 septembre 1944, une grande rétrospective est prévue les 7 et 8 septembre. Nous nous associerons à cette commémoration organisée par US Doubs Libération 44 et l'association des Anciens Combattants.

Nous regrettons toujours de ne pas voir davantage de Beurots au musée, celui ci contribue pourtant à la notoriété du village et l'entrée est gratuite, en plus si l'été est caniculaire comme on nous l'avait annoncé, vous seriez au frais.

Toute l'équipe vous souhaite un bel été et espère voir quelques uns d'entre vous.

*Le bureau*



© Musée Lucien Roy

# Association

## Beure Stretch Gym



Club  
BEURE STRETCH GYM

## Année 2023-2024

Notre club est affilié à la Fédération Française Sport pour Tous et propose sous forme de différentes activités

« Un sport accessible à tous publics »

**BEURE STRETCH GYM** compte à ce jour **une cinquantaine de licenciés**.

Nous arrivons au terme de cette saison sportive 2023/2024. Nous vous faisons partager quelques moments qui ont eu lieu durant ces derniers mois au sein du club :

### Anniversaire

C'est avec beaucoup d'émotion que début juin nous avons célébré l'anniversaire de notre doyenne : Jeanne !...



Laëtitia, notre professeure de Yoga, lui avait concocté une séance douce et en musique: "un voyage sonore"

Et Danielle lui avait confectionné un bouquet de "100 balais" !...

« Depuis que mon mari est parti je suis très énervée et toujours stressée, venir au Yoga m'apaise... »

Voilà, avec son accent du midi, le commentaire de Jeanne.

Joyeux anniversaire et continue de participer aux séances !



### Gym intergénérationnelle

Nos cours de stretching avaient envie d'un sang neuf ! Alors, quoi de plus stimulant que d'inviter des enfants !...

Donc un jeudi par mois, nous accueillons les élèves de l'école de Beure : CM1, CM2 et les plus petits : CE1, CE2 à participer à notre séance de stretching.

La 1ere fois, ce ne fut pas apprécié par tous les participants du cours : plus de 40 personnes dans la salle, ça fait beaucoup et surtout sans bruit, sans trop bouger.... Ce n'était pas évident.

Mais, après la surprise, tout se passa très bien.

Les élèves à l'écoute, les institutrices jouant le jeu et les adhérents contents de vivre autre chose : le rajeunissement peut être !...



# Association

## Beure Stretch Gym



Club  
BEURE STRETCH GYM

Le cours est le même pour tout le monde... et les enfants se sont réjouis de faire mieux que les adultes quelquefois.

Il y a un petit garçon très fier de rentrer à la maison pour dire à sa maman : "tu sais maman, on va faire du string avec Danielle"

Bien sûr, le stretching, il ne connaissait pas...c'était nouveau pour lui et pour beaucoup d'autres. Sa maman a bien ri.

Nous renouvellerons probablement l'année prochaine cette expérience, mais les grands sont déjà déçus !... Ils vont en 6ème...

Merci à tous, petits et grands pour votre implication et votre bonne humeur, ça a été une grande joie pour moi.

### Gym

Depuis que les beaux jours pointent le bout de leur nez, les cours de gym avec Virginie, ont lieu en extérieur du « Free Fit ». Exercices incluant du matériel sur place : marches, barrières...

C'est très agréable de travailler en respirant l'air pur. Le reste de l'année, les cours sont toujours variés : step, aérobic, renforcement musculaire, cardio...

Les portes de la salle polyvalente où ont lieu les cours, sont toujours ouvertes pour de nouveaux participants ou simplement pour découvrir un ou plusieurs cours...



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Le Mardi 18 juin 2024 – à 19h – Salle Polyvalente**

a eu lieu notre assemblée générale. Ce fut l'occasion de faire le bilan de l'année 2023/2024. Le nombre de licenciés est en progression. La rentrée de septembre 2024 se prépare. Les horaires des cours restent inchangés (voir page suivante)

Les cotisations 2024/2025 seront :

142 euros pour l'ensemble des activités proposées

112 euros pour les cours de stretching

32 euros pour la marche.



# Association

## Beure Stretch Gym



Club  
BEURE STRETCH GYM

## Rentrée 2024-2025

La rentrée se fera :

Le lundi 09 septembre 2024 pour la marche

Le mardi 10 septembre 2024 pour le stretching et la gym

Le jeudi 13 septembre 2024 pour la gym douce

Toujours fidèles au poste, nos coachs :

- **Laetitia MERLIN** professeur de hatha yoga
- **Danielle SIORA** stretching et gym douce
- **Virginie PIQUARD** step – Lia – ballons – Renforcement musculaire – Freefit

COURS	HORAIRES	
LUNDI	14h00 : Marche	
MARDI	18h30 – 19h 45 : stretching 20h00 – 21h00 : Renforcement musculaire – <u>step</u> – Lia – ballons – <u>Freefit</u>	<b>A eu lieu le Mardi 18 juin 2024 – à 19h – Salle Polyvalente</b>
MERCREDI	17h30 – 18h30 : Yoga adulte	
JEUDI	14h00 – 15h15 : Gym douce	

Nous vous rappelons que nous vous accueillerons avec plaisir pour effectuer des séances d'essai

Si vous voulez nous rejoindre, téléphonez à Danielle SIORA 06.89.86.67.13.

Pour consulter le site du club : <https://club.sportspourtous.org/beure-stretch-gym-25>

La Présidente Danielle SIORA



# Association

Les Copains d'Abord



Les Copains d'Abord

Club des Seniors

Beure

## VIVRE UNE CROISIÈRE D'EXCEPTION

DÉPART MARDI 8 OCTOBRE 2024 A 13 H 30  
RETOUR SAMEDI 12 OCTOBRE 2024 VERS 14 H 30 PARKING  
DU CIMETIÈRE A BEURE.

**Merci de vous inscrire très très rapidement**

## LA MAJESTUEUSE VALLÉE DU RHIN & LE ROCHER LÉGENDAIRE DE LA LORELEI.

NOTRE BÂTEAU : MS MODIGLIANI 4\*\*\*\*

Embarquez pour une aventure inoubliable à bord du **MS MODIGLIANI**, un des fleurons de CroisiEurope. Cette croisière exceptionnelle au départ de Strasbourg promet une expérience fluviale enrichissante, où le confort, les animations captivantes et un itinéraire riche en découvertes s'unissent pour créer des souvenirs impérissables.

### Naviguez au rythme du Rhin

Le **MS MODIGLIANI** est bien plus qu'un simple bateau de croisière. C'est une véritable oasis de confort et d'élégance naviguant sur les eaux majestueuses du Rhin. Avec plusieurs ponts offrant des vues panoramiques sur les paysages pittoresques, ce navire est un appel à l'aventure pour les voyageurs en quête d'une croisière exceptionnelle.

### Activités Enrichissantes à Bord

À bord du **MS MODIGLIANI**, l'ennui est un mot inconnu. Des animations captivantes, des conférences sur la région, et des activités variées vous attendent à chaque tournant. Que vous souhaitiez vous détendre sur le pont en admirant le paysage ou participer à des soirées animées, ce navire offre des expériences adaptées à tous les goûts.



© Les copains d'abord

# Association

## La Choralyre

### Pour son concert de printemps, la Choralyre accueillait l'Alouette

Vendredi 24 mai 2024, en soirée, la Choralyre donnait un concert à l'église de Beure. Jour de chance : il ne pleuvait pas.

A cette occasion, en première partie de concert, la Choralyre avait invité l'Alouette, chorale « A Cœur Joie » de Besançon.

La chef de chœur, Marie-Jo Billod, dirige habituellement les 2 chorales.

Les 25 choristes de l'Alouette sont arrivés en chantant et se sont installés dans le chœur de l'église. Puis l'Alouette a proposé à l'auditoire un programme très varié de musiques du monde allant de l'Atlantique à la Volga, des musiques de tous temps allant de la musique médiévale à la musique d'aujourd'hui, des musiques de tous styles allant du classique au gospel.



*L'Alouette © La Choralyre*



Selon les morceaux, Marie-Jo dirigeait les choristes depuis le piano ou les faisait chanter a capella sous sa direction.

Les voix graves ont été particulièrement remarquées.

*Marie-Jo au piano © La Choralyre*

Puis l'Alouette faisait place à la Choralyre.



*La Choralyre © La Choralyre*



Autre programme, autre ambiance. La Choralyre proposait alors une succession de chants celtiques, principalement des chants irlandais et des chants écossais. Le genre de chants que l'on entend dans les gradins lors des matchs de rugby internationaux lorsqu'ils sont joués outre-Manche.

Entre chaque chant, un quizz était proposé à l'auditoire pour qu'il retrouve les 8 pays celtes : la Bretagne, l'Ecosse, les Cornouailles Britanniques, l'Irlande, l'île de Man, le Pays de Galles, les Asturies et la Galice.

# Association

## La Choralyre

Michel Baud gratifiait d'un cadeau les personnes ayant correctement répondu. Les cadeaux étaient des boîtes de thé qu'avait confectionnées Marie-Jo.

Sonia Briot, pianiste, accompagnait la Choralyre.

Elle a également assuré l'accompagnement au piano de Marie-Jo lors de son interprétation en solo d'un air traditionnel anglais.



*Sonia Briot © La Choralyre*



*Mari-Jo Billod en solo © La Choralyre*

En fin de concert, les deux chorales regroupant 40 choristes, se réunissaient pour interpréter « Hurree hurroo », chant traditionnel écossais.



*La Choralyre et l'Alouette réunies pour le chant final © La Choralyre*

Choristes, familles et amis se retrouvèrent ensuite pour le pot de l'amitié dans la salle polyvalente, où l'Alouette a continué à chanter des classiques du répertoire « A Cœur Joie ».

Aujourd'hui, la page est tournée et la Choralyre a repris ses répétitions en prévision d'un concert prévu en fin d'année. La date de ce concert n'est pas encore fixée. Elle vous sera communiquée en temps opportun.

Si le chant choral vous intéresse, n'hésitez pas à contacter Michel Baud au 03 81 41 07 39 ou par courriel : [baud.michel25@yahoo.fr](mailto:baud.michel25@yahoo.fr). Les répétitions ont lieu le jeudi soir de 18h00 à 19h30 hors périodes de vacances scolaires.

Bon été à toutes et à tous. Et n'hésitez pas à venir nous voir sur le stand structure gonflable que des membres de notre association tiendront le 13 juillet pour les manifestations de la fête nationale.

# Association

## Beure Twirl'

Encore une année qui se termine avec notre gala annuel qui s'est déroulé ce dimanche 30 juin au gymnase de Diderot suivi d'un moment convivial autour d'un verre.



© Beure Twirl'

Cette année a été riche en événements de tous genres.

Stages, compétitions, formation, vente des calendriers, des gâteaux Billotte, notre traditionnelle marche, soirée, tombola, participation au 14 juillet et au marché de Noël, gala, organisation du championnat régional au palais des sports, ...mais aussi participation au carnaval de Besançon, à la journée trouve ton sport, vital été...

Les compétitions se sont achevées pour nous avec de très belles prestations en demi finale Nationale 1 et 2.

Cindy Maire, nouvelle Présidente de l'association, entraîneur et athlète a cette année suivi la formation juge Nationale 3.

Pour ses très bons résultats, elle a obtenu une passerelle lui permettant de suivre en même temps la formation juge Nationale 2.

L'examen s'est déroulé lors de la finale nationale 2.

Et c'est avec une immense fierté que nous vous annonçons sa réussite à l'examen. Un grand bravo à elle.

Nous avons aussi Isabelle Marguier qui a suivi la formation mini Twirl'. De ce fait nous vous annonçons qu'à compter de septembre une section baby Twirl' pour les 3/5 ans verra le jour. Merci Isabelle.

Vous pourrez découvrir le mini Twirl' lors du Vital été à la Malcombe.

Nous remercions la mairie, le comité des fêtes, toutes les personnes qui nous aident lors de nos différentes manifestations, nos sponsors et surtout les membres du bureau qui sont très actifs et d'une aide précieuse.

Rendez vous en septembre pour une nouvelle saison.

Beure Twirl'

# Viens découvrir le Twirling Bâton !

Filles et  
Garçons à  
partir de 3 ans



Mélange de danse,  
gym, expression  
corporelle et  
théâtrale, tout en  
manipulant un  
bâton

Contact :

07.61.37.54.11

[beure.twirling@gmail.com](mailto:beure.twirling@gmail.com)

Facebook : Beure Twirl' :

Twirling baton

Insta : beure\_twirl

Essaie sur les  
entraînements  
de septembre

Section BABY Twirl : 3-5  
ans (place limitée)

Loisirs : à partir de 6ans

Compétition : à partir de  
6ans (test)



# Association

## Beure Pétanque Club

Aujourd'hui je parlerai principalement de notre section jeune. Cette année Beure pétanque s'est déplacé à La Farlède dans le sud pour un concours national jeune.

Deux équipes ont participé, trois coaches, ainsi que les parents se sont déplacés.

L'équipe cadette, composée de Loan Mutschler, Louis Siora et Heidi Bauvair, s'incline en huitième de finale du concours B.

Tandis que la seconde équipe benjamine, avec Jules Siora, Jeane Siora, et Titouan Petite Griffon, a malheureusement échoué à la finale du concours B.

De très beaux parcours et un grand bravo à tous.



Se fût de merveilleux moments de convivialité, joie, bonheur et sportivité.

Nous tenons à remercier les personnes qui ont rendu ce déplacement possible à moindre frais.

En ce qui concerne les championnats jeunes, notre équipe cadette après avoir terminée première du département, 4<sup>ème</sup> de la région à St Florentin se voit qualifiée pour le championnat de France. Maëlle Piroolley, Louis Siora et Loan Mutschler iront à Pontarlier le 13 et 14 juillet afin de se mesurer aux meilleurs.

Nous leur souhaitons bonne chance et nous vous attendons nombreux pour venir les encourager le samedi 13 juillet à 8h30 à l'espace Pourny .

Nous remercions toutes les personnes qui œuvrent pour nos jeunes, c'est beaucoup de temps, de travail, nous leurs en sommes très reconnaissant.

Le club de pétanque est présent sur les terrains de BEURE les mardis et vendredis après midi pour les adultes. Pour les jeunes, le mercredi après midi.

Venez découvrir notre club

Bonnes vacances à tous



Photographies de l'article © Beure Pétanque Club

### Beure Pétanque

### La Pétanque Franc - Comtoise

**Nous recrutons !**

**UN SPORT A PART ENTIERE**

- ADRESSE
- PRECISION
- CONCENTRATION
- ENDURANCE
- ESPRIT D'EQUIPE
- STRATEGIE
- FAIR-PLAY

**Qu'attends-tu pour nous rejoindre  
et devenir un champion ?**



**Pour tous renseignements  
Contactez - nous**

Frachebois Patrick : 06.87.24.33.59  
Mouilleseaux Yves : 06.74.54.51.18

### Le 14 septembre 2024, c'est reparti pour un tour pour la fête du vélo à Beure !

Beure accueille la seconde édition de la fête du vélo le samedi 14 septembre 2024 à la salle polyvalente et sur la place Jean Grappin.

Beure Respirer, de nouveau soutenue par la municipalité de Beure et Grand Besançon Métropole, tentera l'échappée belle pour vous proposer une fête du vélo encore plus réussie que sa première édition !

De **13 h à 19 h**, tous les aficionados de la petite reine se donneront rendez-vous à Beure et y retrouveront ce qui a fait le succès de la première étape en 2023.

Et pour bien démarrer, quoi de mieux que le classico : **la Bourse aux vélos**. Venez vendre ou acheter, pour petits et grands, votre monture. VTT, vélo de ville ou de route, vélo d'enfant, mais aussi divers accessoires utiles et pratiques vous seront proposés tout au long de la journée. Et grâce aux conseils de notre équipe, repartez au guidon du vélo de vos rêves.



Fête du vélo 1ère édition © Beure respirer

Qui n'a jamais voulu savoir entretenir et réparer son vélo ? Rien de plus simple grâce à **l'atelier autoréparation** des Manivelles. Les formateurs bénévoles vous apprendront les gestes utiles pour remettre en selle votre biclou, graisser la chaîne ou changer une roue. Vous n'aurez plus aucune excuse pour laisser prendre la poussière à votre vélo dégonflé au fond du garage !

L'année dernière, vous aviez pris connaissance des différents itinéraires, sûrs, sportifs ou de promenade au départ de Beure, grâce à **l'atelier « Itinéraires »**. Ici encore, l'équipe vous proposera ses bons plans pour circuler à deux roues, électrique ou classique, dans l'agglomération. Mais vous pourrez aussi apporter votre contribution à la découverte des routes et raccourcis du Grand Besançon.

Les plus jeunes pourront s'essayer au **parcours d'agilité** dans la cour de l'école primaire de Beure. Un mini-circuit leur sera proposé pour apprendre à piloter, freiner et s'amuser en toute sécurité ! N'oubliez pas vos casques !

# Association

## Beure Respire



Fête du vélo 1ère édition © Beure respire

Bernard, notre amoureux de la petite reine, vous proposera de nouveau **une exposition** de ses plus belles pièces. Un voyage dans l'histoire du vélo et de sa légende, avec toujours une bonne anecdote en prime.

Venez personnaliser votre deux roues à l'atelier « **custom ton vélo** » : façon hippie avec des fleurs, ou futuriste pour explorer l'espace, du carton dans les rayons et du klaxon sur le guidon !

Au village d'étape, **la bicyclerie de Casamène** sera au rendez-vous pour vous faire découvrir ses VAE. Des essais ainsi que de précieux conseils seront proposés par Lionel. Alors, sautez le pas et n'hésitez plus à dévorer les kilomètres à vélo !

Il sera aussi possible de se creuser les méninges, mais toujours en selle, lors du célèbre et tant attendu **rallye-vélo**. Découvrez le village de Beure à travers énigmes, casse-têtes et devinettes.

Cette nouvelle étape ne serait pas complète sans **la buvette**. Au menu : rafraîchissements pour petits et grands et crêpes. Et une dose de bonne humeur.

Alors, prêt pour le départ ? Que vous soyez contre la montre, étape de montagne ou simple promenade du dimanche, ne manquez pas la 2e fête du vélo de Beure. Oui, mais quand ? Le 14 septembre 2024, à la salle polyvalente de Beure.

Contact : [contact@beure-respire.org](mailto:contact@beure-respire.org)



# Calendrier des Associations 2024

## Juillet à septembre

### JUILLET

- 7 Juillet :** Elections législatives – 2ème tour  
**13 et 14 juillet :** Comité des Fêtes : Festivités du 14 juillet



### AOUT

- 15 août :** Pétanque : Compétition au stade  
**24 août :** Pétanque: Concours des licenciés  
**31 août :** US Doubs Libération 44 : Cérémonie au Monument des Aviateurs à Lombard



### SEPTEMBRE

- 1<sup>er</sup> septembre :** US Doubs Libération 44 : 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Chouzelot  
**7-8 septembre :** US Doubs Libération 44 : 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Beure  
**14 septembre :** Beure Respire : Fête du vélo à la salle polyvalente  
**15 septembre :** US Doubs Libération 44 : 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération d'Ornans  
**20 septembre :** Castors Juniors : Assemblée Générale à la salle Henri Bertrand  
**21-22 sept. :** US Doubs Libération 44 : traversée de la Meuse en chars direction Epinal  
**22 septembre :** Anciens Combattants : Cérémonie Valmy  
**29 septembre :** Vide-grenier musée Lucien Roy

# Calendrier des Associations 2024

## Octobre à décembre

### OCTOBRE

- 12-13 octobre :** Comité des Fêtes : Exposition lego à la salle polyvalente
- 18 octobre :** Stretch Gym : Loto à la salle polyvalente
- 31 octobre :** Pétanque : Assemblée Générale à la salle Henri Bertrand

### NOVEMBRE

- 2 novembre :** US Doubs Libération 44 : Assemblée Générale à la salle polyvalente
- 3 novembre :** Twirling: Marché de Halloween à la salle Henry Bertrand
- 11 novembre :** Anciens Combattants : Cérémonie à Beure
- 28 novembre :** Copains d'abord : Repas Noël Pesmes

### DÉCEMBRE

- 1<sup>er</sup> décembre :** commune de Beure: Repas des Aînés
- 14 décembre :** Castors Juniors : Chants de Noël à la salle polyvalente
- 15 décembre :** Choralyre : Concert à l'église
- 24 décembre :** commune de Beure : arrivée du Père Noël à la salle polyvalente

# Délibérations du Conseil

## Séances d'avril et juin 2024

### DÉLIBÉRATION N°01/2024

#### Transfert partiel de compétence « lecture publique » - Modification des statuts de GBM

M. le Maire Philippe CHANEY expose à l'assemblée délibérante que le Conseil Communautaire de Grand Besançon Métropole s'est prononcé favorablement le 7 mars 2024 sur la modification des Statuts de la Communauté Urbaine relative au transfert de la compétence suivante :

« 26. En matière de lecture publique :

Construction/aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque

Actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les Communes, à compter du 1er janvier 2025.

Gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la Bibliothèque d'étude et de conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots de travaux n°1 à n°21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcée ».

Il précise que cette délibération a été notifiée aux Communes membres de GBM. Le Conseil Municipal de chaque Commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, le Conseil Municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur la modification de l'article 6.2 des Statuts de GBM, qui serait complété par l'ajout de cette compétence supplémentaire.

En cas d'accord des Communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux Statuts de GBM seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, :**

**SE PRONONCE favorablement sur la modification des Statuts de GBM exposée ci-dessus.**

### DÉLIBÉRATION N°02/2024

#### Fonds de Concours à GBM—Eclairage public Place Jean Grappin

Monsieur le Maire Philippe CHANEY expose à l'assemblée délibérante que, dans le cadre du transfert au 1er janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les Communes pouvaient verser des fonds de concours :

à hauteur de 50% pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries

OU

correspondant au montant du complément de l'enveloppe GER (Gros Entretien Routier) accordée par le secteur concerné.

Pour le programme 2023, il a été réalisé l'opération « Place Jean Grappin – ajout de deux candélabres » réalisée dans le cadre du programme annuel complémentaire Gros Entretien Renouvellement (GER) et de surqualité de Voirie.

Cette opération est maintenant soldée, et il s'agit de formaliser le fonds de concours par le biais d'une convention, annexée à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, :**

**DONNE son accord pour le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du montant HT de l'opération citée ci-dessus, dont le montant est arrêté à ce jour à 2 745,69 € HT.**

**AUTORISE le Maire à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.**

Le versement du fonds de concours interviendra en une fois, dès la convention signée par les deux parties, et sur la production d'un titre de recettes de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

### DÉLIBÉRATION N°03/2024

#### Logements sociaux réservés—Gestion en flux et adhésion à la gestion intercommunale

M. le Maire Philippe CHANEY expose à l'Assemblée Délibérante que par délibération n°2023/2023.06764 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023, la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole a autorisé Madame la Présidente à signer les conventions de gestion en flux de réservation de logements sociaux entre Grand Besançon Métropole et les bailleurs sociaux du territoire et s'est prononcée favorablement sur la mise en place d'une gestion intercommunale des réservations. La délibération prévoit que les Communes seront amenées à délibérer sur la volonté d'adhérer à l'approche communautaire pour une gestion des réservations à l'échelle intercommunale. La présente délibération a donc pour objet d'inscrire la Ville de BEURE dans le dispositif de gestion intercommunale des réservations.

1. Une évolution légale concernant les logements sociaux réservés

L'article R441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation encadre la question des logements réservés et prévoit la possibilité d'obtenir des logements locatifs sociaux réservés aux titres des garanties d'emprunts (article R-441-5-3), en contrepartie d'un apport de foncier ou d'un financement (article R-441-5-4).

L'actuel système de gestion des réservations est dit « stock ». Ainsi, lorsqu'un nouveau programme est mis en service par les organismes d'habitation à loyer modéré, un nombre de logements identifiés est réservé à GBM en tant que garant des emprunts. Concrètement, cette réservation de logements se traduit par la signature d'une convention de réservation entre le bailleur et Grand Besançon Métropole pour les opérations ayant fait l'objet d'une garantie d'emprunt par la collectivité. Ces droits de réservation permettent de proposer des candidats commandeurs, en vue de l'attribution de logements sociaux.

# Délibérations du Conseil

## Séances d'avril et juin 2024

Conformément aux principes posés par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, et précisés par le décret du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux, la gestion « en stock » des logements réservés doit évoluer au profit de la mise en place d'une gestion « en flux ». L'évolution majeure réside dans le fait que ce ne seront plus des logements identifiés qui seront affectés à un réservataire donné, mais un objectif quantitatif annuel, traduit par un nombre de réservations à faire valoir sur l'année. Seul à la 1ère mise en service d'un nouveau programme perdurera le système de « stock » (logement identifié).

La loi ELAN prévoyait un passage à la gestion en flux au 24 novembre 2021. La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification (3DS), du 21 février 2022, vient compléter la loi ELAN en allongeant le délai de mise en conformité des conventions de réservation de logements. Ainsi, celles-ci doivent désormais être mises en conformité au plus tard le 24 novembre 2023. Grand Besançon Métropole a délibéré en ce sens lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023.

GBM s'est inscrit dans une démarche intercommunale et partenariale avec les bailleurs du territoire, via l'Union Sociale pour l'Habitat Bourgogne Franche-Comté, afin d'harmoniser les pratiques et de permettre une gestion simplifiée des réservations sur le territoire communautaire. Ainsi, les modalités posées par la convention de réservation sont les mêmes pour l'ensemble des bailleurs du territoire. La convention est conclue pour une durée de trois ans.

2. Adhésion à la gestion intercommunale des logements réservés au sein de GBM.

Conformément à la délibération prise par le Conseil Communautaire n° 2023/2023.06764, il a été approuvé de passer à une approche communautaire de la gestion des réservations. Celle-ci précise également que « les Communes seront amenées à délibérer sur leur volonté d'adhérer à l'approche communautaire proposée pour la gestion des réservations

à l'échelle intercommunale. » Ainsi, la présente délibération a pour objet d'adhérer au dispositif de gestion intercommunale des réservations proposé par Grand Besançon Métropole.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, :**

**ACCEPTE la délibération en ses termes.**

**AUTORISE M. le Maire à signer la convention afférente et son annexe financière.**

### DÉLIBÉRATION N° 04/2024

#### Personnel communal—Prime pouvoir d'achat (PPA)

Cette prime forfaitaire est versée aux Fonctionnaires Territoriaux ainsi qu'aux Agents Contractuels de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives d'éligibilité suivantes :

Avoir été nommés ou recrutés par une Collectivité Territoriale, un Etablissement Public Administratif ou un Groupement d'Intérêt Public à une date d'effet antérieur au 1er janvier 2023,

Être employés et rémunérés par un employeur territorial à la date du 30 juin 2023.

Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période de référence courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Elle sera proratisée selon les règles suivantes :

En cas de temps partiel ou de travail à temps non complet sur la période de référence, le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail rémunéré sur la période de référence. Cette quotité correspond à la moyenne des quotités de travail mensuelles rémunérées appliquée aux 12 mois de la période de référence.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, :**

**AUTORISE la mise en place d'une Prime de Pouvoir d'Achat (PPA) exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des Agents Publics de la Commune.**

**PRÉCISE que le montant maximum retenu pour cette prime est de 200 € pour un temps plein et que les personnels à temps partiel auront une prime proratisée selon les règles précitées.**

**DIT que la prime sera versée en une fois sur la paie de mai 2024 et que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au Budget.**

### DÉLIBÉRATION N° 05/2024

#### Taux d'imposition 2024

Après avoir entendu les explications de M. Philippe CHANEY – Maire et sur proposition de la Commission des Finances de fixer pour 2024 les taux d'imposition comme suit :

Taxe sur le Foncier Bâti : 31.43 %.

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 29.80 % (même taux qu'en 2023).

Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 5.79 %.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, :**

**ACCEPTE la proposition de la Commission des Finances et ADOPTE les taux des taxes précités ci-dessus.**

### DÉLIBÉRATION N° 06/2024

#### Mutualisation du transport piscine des Ecoles—Séances de l'année scolaire 2023/2024

M. le Maire Philippe CHANEY rappelle au Conseil Municipal que la natation scolaire fait partie intégrante des programmes d'enseignement à l'École. Cette année encore les sorties piscine pour les élèves des Écoles de BEURE et LARNOD ont lieu, aux mêmes dates, à la piscine Lafayette.

Il propose donc de mutualiser le moyen de transport lors de ces sorties ; les bus sollicités ayant la capacité d'accueil requise.

M. le Maire précise que le coût financier, pour l'année scolaire 2023/2024, sera réparti à part égale entre les deux Communes. En pratique, la Commune de BEURE s'acquittera de la totalité des factures et émettra les titres de recouvrement auprès de la Commune de LARNOD.

# Délibérations du Conseil

## Séances d'avril et juin 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, :

**ACCEPTE** le principe de mutualisation du transport piscine en ces termes.

### DÉLIBÉRATION N° 07/2024

#### Toiture salle polyvalente—Travaux de refecton et étanchéité

Après avoir écouté les explications de M. Michel PIDANCET – Adjoint aux Travaux informant l'assemblée délibérante que, suite à des dégradations, il y a lieu de procéder à des travaux de refecton et d'étanchéité de la toiture de la Salle Polyvalente notamment au-dessus de l'entrée et des sanitaires ainsi que dans la partie du côté cuisine terrasse avec le skydome,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

**D'APPROUVER** le devis de l'Entreprise BBS :

des travaux pour un montant de 14 701.19 € HT (avec TVA à 20%) pour un montant total de 17 641.43 € TTC.

avec option de pose d'isolant de 100mm pour un montant de 4 331.20 € HT +700.80 HT (avec TVA à 20%) pour un montant total de 6 038.40 € TTC.

### DÉLIBÉRATION N° 08/2024

#### Terrain communal—Construction d'un mur de soutènement

Objet : Terrain Communal - Construction d'un mur de soutènement.

Après avoir écouté les explications de M. Michel PIDANCET – Adjoint aux Travaux informant l'assemblée délibérante que, suite à la vente et aux échanges de terrains avec la Famille LORY et après démolition du muret et grillage existant, pour soutenir le terrain communal, il y a lieu de procéder à la construction d'un muret avec grillage d'environ 23m de long.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

**D'APPROUVER** le devis de l'Entreprise ISOLATIONS BISONTINES pour un montant de 11 500.00 € HT (avec TVA à 10%)

pour un montant total de 12 650.00 € TTC.

### DÉLIBÉRATION N° 9/2024

#### Poteaux incendie

Après avoir écouté les explications de M. Michel PIDANCET – Adjoint aux Travaux informant l'assemblée délibérante que, suite au rapport de visite de contrôle des poteaux incendie effectué par le SDIS. Afin de procéder aux travaux préconisés, la Société Gaz et Eaux a été sollicitée et apporte les propositions suivantes :

N° 763 pour un montant de 3 940.47 € HT.

N° 759 pour un montant de 3 165.39 € HT.

N° 764 pour un montant de 4 930.28 € HT.

N° 757 pour un montant de 534.00 € HT.

TOTAL 13 570.14 € HT.

TVA 20% 2 714.02 €

MONTANT TOTAL 16 284.16 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

**D'APPROUVER** le devis comme présenté ci-dessus.

### DÉLIBÉRATION N° 10/2024

#### Installation d'un système de Vidéoprotection

Suite aux explications développées par M. Michel PIDANCET – Adjoint aux Travaux sur l'installation d'un système de vidéosurveillance sur le Village de BEURE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, :

**VALIDE** le projet d'installation d'un système de vidéoprotection afin de monter le dossier de subvention.

### DÉLIBÉRATION N° 11/2024

#### Vidéoprotection du village—Projet chiffré

Après avoir validé le projet d'installation d'un système de vidéosurveillance sur le Village, M. Michel PIDANCET – Adjoint aux Travaux présente à l'assemblée délibérante les propositions reçues des deux

Entreprises qui se sont déplacées sur site, à savoir :

JET 1 ŒIL: pour un montant de 23 174.00 € HT.  
avec maintenance annuelle de 2 317.40 € HT.

propose 6 caméras (parking Rue Gare, vers l'Escale, carrefour Fleuret) dont 3 Place Jean Grappin, avec système par radio avec contact visuel. Le matériel semble moins performant notamment au niveau de la portée.

POLY SÉCURITÉ : pour un montant de 15 311.00 € HT.  
avec maintenance annuelle de 918.00 € HT.

propose 5 caméras avec système audio (parking Rue Gare, vers l'Escale, carrefour Fleuret) dont 2 Place Jean Grappin avec passage internet avec système permettant d'ajouter facilement des caméras dans la zone de protection de l'aménagement du terrain « Les Bas ».

Dans tous les cas, les images ne seront consultables que par M. le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint ; concernant la lecture de plaques, seule la Gendarmerie sera habilitée à utiliser ces données.

Ces prix ne comprennent pas le Génie Civil qui sera à la charge de la Commune. Un dossier de demande de subvention sera déposé (dont le taux varie de 20 à 50 %) ; la Gendarmerie a été rencontrée. Le projet est validé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, :

**DÉCIDE DE RETENIR** la proposition de l'Entreprise Poly Sécurité.

**AUTORISE** M. le Maire à signer les documents afférents.

### DÉLIBÉRATION N° 12/2024

**Objet : Approbation des Comptes de Gestion 2023 M57 et Aide Sociale**

# Délibérations du Conseil

## Séances d'avril et juin 2024

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjointe en charge des Finances, indiquant qu'il a été vérifié que le Comptable (SGC CASSIN) a tenu compte de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ces écritures concernant les Comptes de Gestion précités.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, :**

**APPROUVE la conformité entre les Comptes de Gestion dressés par le Comptable et les Comptes Administratifs respectifs de 2023.**

### DÉLIBÉRATION N° 13/2024

**Comptes administratifs 2023 M57 et Aide sociale**

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjointe en charge des Finances, concernant les comptes Administratifs 2023 pour la M57 et l'Aide Sociale comme ci-après :

#### M57 2023

##### **Fonctionnement**

Recettes	1 039 630.13 €
Dépenses	797 145.34 €
Résultat de l'exercice	+ 242 484.79 €
Report 2022	+ 210 110.50 €
Résultat de clôture 2023	+ 452 595.29 €

##### **Investissement**

Recettes	586 252.10 €
Dépenses	273 302.54 €
Résultat de l'exercice	312 949.56 €
Report 2022	433 072.14 €
Résultat de clôture 2023	120 122.58 €

#### Aide Sociale 2023

##### **Fonctionnement**

Recettes	----- €
Dépenses	8 367.31 €
Résultat de l'exercice	8 367.31 €
Report 2022	+ 7 227.08 €

Résultat de clôture 2023 - 1 140.23 €

En application de l'article L21 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire se retire de la séance au moment du vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents et représentés,**

**VOTE les résultats des Comptes Administratifs 2023 précités.**

### DÉLIBÉRATION N° 14/2024

**Restes à réaliser M57 de l'exercice 2023**

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjointe en charge des Finances, indiquant que certains des crédits ouverts en Investissement en 2023 n'ont pas été réalisés et seront donc repris en crédits de report sur l'exercice 2024, ils comprennent :

#### BUDGET COMMUNAL M57 – DÉPENSES

Article 165 chapitre 16	1 700.00 €
Dépôts et cautionnements reçus	
Article 203 chapitre 20	8 000.00 €
Frais d'Etude	
Article 211 chapitre 21	2 500.00 €
Terrains aménagés	
Article 2135 chapitre 21	19 000.00 €
Installations générales	
Article 2138 chapitre 21	15 000.00 €
Autres constructions	

**TOTAL DES REPORTS BUDGET 2023 SUR BUDGET 2024**

**EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 46 200.00 €**

#### BUDGET COMMUNAL M57 – RECETTES

Article 165 chapitre 16	2 000.00 €
Dépôts et cautionnements reçus	

**TOTAL DES REPORTS BUDGET 2023 SUR BUDGET 2024**

**EN RECETTES D'INVESTISSEMENT : 2 000.00 €**

Ces restes à réaliser imputés en M57 abrégée seront repris sur l'exercice 2024 avec la nouvelle nomenclature M57 abrégée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, :**

**APPROUVE les restes à réaliser en dépenses et en recettes lesquels sont reconduits sur les Budgets respectifs 2024.**

### DÉLIBÉRATION N° 15/2024

**Affectation des résultats M57**

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjointe en charge des Finances, en référence à la délibération concernant le vote des Comptes Administratifs M57 et Aide Sociale et compte tenu du fait que le Budget Aide Sociale est dissout depuis le 1er janvier 2024, il convient d'affecter les résultats suivants au Budget M57 2024 :

**Affectation des Résultats 2023 M57 et Aide Sociale sur le Budget 2024 M57**

#### **M57 – Investissement**

Résultat de clôture 2023 M57 120 122.58 €

Affectation en report d'Investissement au D001 120 122.58 €

Restes à réaliser Recettes 2 000.00 €

Restes à réaliser Dépenses 46 200.00 €

Soit un besoin de financement 164 322.58 €

#### **M57 – Fonctionnement**

Résultat de clôture 2023 M57 452 595.29 €

Résultat de clôture 2023 Aide Sociale - 1 140.23 €

451 455.06 €

Affectation R1068 164 322.58 €

Affectation en report de Fonctionnement au R002 287 132.48 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, :**

**ACCEPTE l'Affectation des Résultats sur le Budget 2024 M57.**

### DÉLIBÉRATION N° 16/2024

**Vote du budget primitif M57—2024**

Après avoir entendu les explications de

# Délibérations du Conseil

## Séances d'avril et juin 2024

Mme Agnès FANDELET, Adjointe en charge des Finances et sur proposition de ladite Commission, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés, comme suit :

**APPROUVE** l'élaboration du Budget Primitif 2024 en M57 établi comme présenté ci-dessous :

### **M57 – Fonctionnement**

Dépenses réelles	801 550.00 €
Virement à la section d'Investissement	257 816.19 €
Opération d'ordre	55 560.00 €
Dépenses cumulées	1 114 926.19 €
Recettes réelles de Fonctionnement	1 041 936.00 €
R002 résultat reporté 2023	287 132.48 €

Opération d'ordre	47 120.00 €
Recettes cumulées	1 376 188.48 €

### **M57 – Investissement**

Dépenses réelles	283 816.19 €
D001 résultat reporté 2023	120 122.58 €
Opération d'ordre	47 120.00 €
Opérations patrimoniales	10 000.00 €
Restes à réaliser 2023	46 200.00 €
Dépenses cumulées	507 258.77 €
Recettes réelles	181 882.58 €
Virement de la section de Fonctionnement	257 816.19 €
Opération d'ordre	55 560.00 €
Opérations patrimoniales	10 000.00 €
Restes à réaliser 2023	2 000.00 €
Recettes cumulées	507 258.77 €

### **DÉLIBÉRATION N° 17/2024**

#### **Subventions 2024 aux associations**

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjointe en charge des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE** d'attribuer Aux Associations désignées ci-dessous les subventions sui-

vantes :

<b>Anciens Combattants</b>	<b>388 €</b>
<b>AS BEURE</b>	<b>1 361 €</b>
<b>Comité des Fêtes</b>	<b>1 809 €</b>
<b>Doubs Libération US44</b>	<b>363 €</b>
<b>Les Castors Juniors</b>	<b>254 €</b>
<b>Les Copains d'Abord</b>	<b>847 €</b>
<b>Ligue Contre le Cancer</b>	<b>160 €</b>
<b>Lyre Viticole</b>	<b>864 €</b>
<b>Musée Lucien ROY</b>	<b>1 118 €</b>
<b>Pétanque Club</b>	<b>291 €</b>
<b>Prévention Routière</b>	<b>155 €</b>
<b>Twirling</b>	<b>1 361 €</b>
<b>Beure Stretch Gym</b>	<b>212 €</b>
<b>Soit :</b>	<b>9 183 €-</b>

**montant imputé à l'article 65748.**

**Il est précisé qu'en qualité de Président et de membre du Comité des Fêtes M. Cédric CLERVAUX et Mme Charline STEHLY ne prennent pas part au vote, il en est de même pour Mme Valérie DONAT en sa qualité de membre du Bureau de l'AS BEURE.**

### **DÉLIBÉRATION N° 18/2024**

#### **Fongibilité des crédits**

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET – Adjointe en charge des Finances, indiquant que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de bénéficier de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer à M. le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (selon l'article L.5217-10-06 du Code Général des Collectivités Territoriales) ; et dans ce cas, M. le Maire informe l'assemblée délibérante des mouvements de crédits effectués lors de la plus proche séance.

**Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, :**

**AUTORISE M. le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.**

### **DÉLIBÉRATION N° 19/2024**

#### **Attribution de compensation en investissement**

Mme Agnès FANDELET – Adjointe en charge des Finances précise à l'Assemblée délibérante que le transfert des compétences en matière d'Eau et Assainissement au 01/01/2018 et de Voirie au 01/01/2019 à Grand Besançon Métropole conduit au versement par la Commune de BEURE d'une subvention d'équipement en Investissement de 47 116.19 € pour 2024.

Cette subvention étant amortissable ; elle propose un amortissement sur 1 an.

Les ouvertures de lignes budgétaires ont été réalisées pour procéder aux écritures d'ordre pour amortissement et neutralisation de celui-ci.

**Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, :**

**DÉCIDE** la mise en place de l'attribution de compensation selon les modalités précitées et l'ouverture des crédits nécessaires au Budget Communal Primitif 2024.

### **DÉLIBÉRATION N° 20/2024**

#### **Carte Avantages jeunes—2024/2025**

La Commune a la possibilité de s'associer à ce dispositif en passant une convention avec cette structure, trois formules sont proposées :

Acheter la carte 10 € et la revendre au même tarif ; ce qui revient à être un simple point de vente.

Acheter la carte 9 € et la revendre 8 €.

Acheter la carte 9 € et l'offrir aux jeunes.

Il est proposé au Conseil municipal d'opter pour la troisième option et d'offrir la carte aux jeunes Beurots ayant entre 10 et 20 ans, soit nés entre le 1er janvier 2004 et le

# Délibérations du Conseil

## Séances d'avril et juin 2024

31 décembre 2014.

Un coupon réponse à renvoyer sera joint au bulletin municipal de juin 2024.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, :**

**ACCEPTE la proposition ci-dessus et AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.**

### DÉLIBÉRATION N° 21/2024

#### Règlement Local de Publicité (RLP) - Transfert du pouvoir de police

S'imbrique dans le PLUI (2026), depuis le 1er janvier 2024, les Maires ont récupéré le pouvoir de police concernant l'affichage publicitaire.

Ce RLP n'est pas quelque chose de complètement négatif, il y aura des incidences, pour les particuliers et les Communes, non négligeables financièrement.

Le règlement actuel est plus ou moins respecté sur la Commune de Beure ; après Besançon nous sommes la seconde Commune de Grand Besançon en termes de nombre de panneaux : 219 sur Besançon, 35 sur Beure et ensuite quasiment rien.

Le nouveau règlement a été travaillé par les services de GBM, il refixe certaines règles par rapport aux affichages.

Aujourd'hui, on doit se prononcer avant le 1er juillet sur le transfert ou non du pouvoir de police à GBM. Une fois que la nouvelle réglementation sera mise en place, un délai de deux ans débutera pour faire appliquer les nouvelles règles qui provoqueront, pour certaines, la disparition de plusieurs panneaux d'affichage.

Sur Beure, les panneaux se trouvent tous sur le domaine privé.

Nous n'avons pas besoin de délibérer, néanmoins il est proposé de valider la réponse faite à GBM eu égard aux potentielles incidences financières.

Aujourd'hui, 3 scénarii :

Si aucune Commune ne s'oppose au transfert : la Présidente de GBM gère tout.

S'il y a au moins une opposition et si la Présidente renonce globalement au transfert : les Maires resteront compétents.

S'il y a au moins une opposition et si la Présidente ne renonce pas globalement au transfert : la compétence sera exercée de façon différenciée, les Communes qui ont refusé le transfert garderont la compétence et la Présidente de GBM gèrera uniquement celles qui ont accepté.

Beure compte 35 panneaux qui sont tous sur le domaine privé.

La TLPE avait été votée par les élus il y a plus de 30 ans et rapporte environ 12 000 € par an à la Commune.

La future réglementation va probablement avoir pour effet de réduire ce montant annuel de façon significative ; il en sera de même pour les particuliers ayant un panneau sur leur propriété.

Nous venons d'avoir, avec difficultés, la réponse des services de GBM sur le devenir du versement de la TLPE en cas de transfert de la compétence : la commune continuera de la percevoir jusqu'à une éventuelle décision contraire de GBM.

**Monsieur le Maire propose de répondre à Grand Besançon Métropole en acceptant le transfert mais de mettre en avant que la raison de cet accord tient du fait de la garantie de percevoir la TLPE.**

**Décision : adoptée à l'unanimité.**

### DÉLIBÉRATION N° 22/2024

#### Zone d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR) - Lancement de concertation

L'Etat a demandé aux Communes de se prononcer sur les ZAE nR.

Nous devons recenser les zones potentiellement aptes à recevoir dans l'avenir des énergies renouvelables : photovoltaïques, éoliennes, méthanisation, chaufferie bois, géothermie, etc...

Deux pistes principales sur Beure : photovoltaïques sur bâtiments et/ou sur parking ; la géothermie sur nappe ou par forage.

Monsieur le Maire expose les cartes fournies par les services de GBM.

Il existe un fort potentiel pour la géothermie sur nappe contrairement à celle sur forage. Le photovoltaïque présente égale-

ment un potentiel intéressant.

**Monsieur le Maire propose de réaliser une consultation publique en mettant les cartes fournies à disposition du public en mairie pour une période de deux semaines. Un registre sera ouvert pour recevoir les remarques/propositions.**

**Décision : adoptée à l'unanimité.**

### DÉLIBÉRATION N°23/2024

#### Objet : Décision Modificative n°1.

Madame l'Adjointe déléguée aux Finances annonce que la trésorerie a mis en avant une coquille réalisée lors du vote du budget 2024. Un compte d'opération budgétaire n'aurait pas dû être intégré au budget et a provoqué un déséquilibre réglementaire.

Il convient de modifier le budget afin de rétablir la situation.

**Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjointe aux Finances, précisant qu'une somme de 1 560 € a été budgétisée à l'Article 6751 Chapitre 042. Ce compte est un compte qui ne peut être utilisé dans un budget primitif. Il convient donc de supprimer les crédits de l'Article 6751 Chapitre 042.**

**Les Chapitres 042 en Dépense de Fonctionnement et 040 en Recette d'Investissement doivent être équilibrés. Il convient donc de supprimer la somme de 1 560 € de l'Article 2111 Chapitre 040 en Investissement.**

**Décision : adoptée à l'unanimité.**

### DÉLIBÉRATION N° 24/2024

#### Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) 2025

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjointes en charge du dossier précisant que les Communes ou les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) peuvent, par délibération prise avant le 1er juillet de l'année N, instaurer une Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, fixer ses tarifs et modalités d'application au 1er janvier de l'année N+1 soit pour le 01/01/2025.

L'article L.454-58 du Code des Impôts sur les Biens et Services (CIBS) fixe les ta-

# Délibérations du Conseil

## Séances d'avril et juin 2024

37.10 € pour une superficie supérieure à 50 m<sup>2</sup>.

Ainsi les tarifs maximaux de la TLPE pour les Communes de moins de 50 000 habitants pour les affichages numériques réactualisés et applicables au 01/01/2025 sont de :

- 55.70 € pour une superficie n'excédant pas 50 m<sup>2</sup>.

- 111.20 € pour une superficie supérieure à 50 m<sup>2</sup>.

En vertu de l'article L.454-60 alinéas 4 et 5 du Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS), la Commune de BEURE faisant partie d'un EPCI de plus de 50 000 habitants, le tarif de 18.60 € précédemment cité peut-être majoré à 24.40 €.

Il est proposé de se prononcer sur les points suivants :

**d'APPLIQUER la TLPE sur le territoire de la Commune de BEURE.**

**de NE PAS APPLIQUER la TLPE sur les enseignes et les pré-enseignes.**

**de RETENIR le tarif majoré de 24.40 € pour les dispositifs publicitaires non numériques n'excédant pas 50 m<sup>2</sup>.**

**Par ailleurs, de RETENIR les tarifs maximaux de 37.10 €, 55.70 € et 111.20 € selon les supports et surfaces concernées.**

**de NE PAS APPLIQUER d'exonération ou de réfaction sur ces tarifs.**

**Décision : adoptée à l'unanimité.**

### DÉLIBÉRATION N° 25/2024

#### Eglise—Indemnité de gardiennage 2024

Monsieur le Maire précise que contrairement aux autres années, le montant sera versé au prêtre affectataire.

Un débat sur le bien-fondé de ce versement et en particulier vers sa destination, a lieu entre les élus.

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET – Adjointe aux Finances, en référence à la circulaire préfectorale du 25 avril 2024 indiquant que le plafond indemnitaire applicable pour le

gardiennage de l'Église communale est revalorisé de 1.5% pour l'année 2024 pour

un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**PROPOSE D'ATTRIBUER au prêtre affectataire, pour l'année 2024, une indemnité de 503.42 € au titre du gardiennage de l'Église.**

**Décision : adoptée par 8 voix pour et 4 voix contre.**

### DÉLIBÉRATION N° 26/2024

#### Tarifs 2024—Cantine et garderie des Francas

Madame l'Adjointe à l'Enfance précise que les tarifs pratiqués sur Beure sont parmi les plus bas dans le spectre des Communes gérées par les FRANCAS.

Les FRANCAS ont fait une simulation d'augmentation à hauteur de 3%.

**Après avoir entendu les explications de Mme Chantal JARROT – Adjointe en charge de la Petite Enfance précisant qu'une augmentation de 3 % sera appliquée dès septembre 2024 sur les tarifs du périscolaire et extrascolaire.**

**Décision : adoptée à l'unanimité.**

# Réserve citoyenne

**ARMEES NATION**  
au cœur  
du département



25

## **Pour vous préciser l'intérêt et le rôle de la réserve citoyenne**

**BOURGOGNE FRANCHE-COMTE / DOUBS**

### **Qu'est-ce que la réserve citoyenne ?**

La réserve citoyenne a pour objet d'entretenir l'esprit de défense et de renforcer le lien entre la nation et ses forces armées. Elle est composée de volontaires agréés par l'autorité militaire en raison de leurs compétences, de leur expérience ou de leur intérêt pour les questions relevant de la défense nationale.

Composée de volontaires issus de tous les milieux sociaux et professionnels, la réserve citoyenne peut agir dans le cadre de réseaux insérés ou non dans l'environnement de la défense, notamment au sein de l'éducation nationale, des entreprises, du milieu associatif, des collectivités territoriales et auprès des élus locaux.

Vous avez la volonté de servir, d'une autre manière et avec une expérience certaine de l'institution et de la Nation. Le corps de la réserve citoyenne vous attend

La Réserve Citoyenne, de par son corps unique interarmées vous accueille afin de transmettre votre expertise et ainsi contribuer à faire rayonner l'institution.

Les armées sont au cœur du dispositif national de défense et de sécurité de nos citoyens, de notre territoire et de nos institutions.

**Rejoignez la réserve Citoyenne !**

Pour toute information complémentaire : [em1div-rayonnement.trait.fct@intradef.gouv.fr](mailto:em1div-rayonnement.trait.fct@intradef.gouv.fr)

# Qualité de l'eau sur Beure



### ZONE DE DISTRIBUTION : GBM HAUTE LOUE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2023</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2022 : A

#### Origine et gestion de l'eau

La protection de la ressource est réalisée.

L'eau est prélevée dans la nappe alluviale de la Loue et dans un aquifère calcaire. Elle est désinfectée au chlore avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente 15 communes soit 17866 personnes. Le responsable des installations est : « GRAND BESANCON METROPOLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « GAZ ET EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

#### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

##### BACTÉRIOLOGIE

**A** Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **28**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

##### NITRATES

**A** Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**  
Valeur moyenne : **7,42 mg/L**  
Valeur maxi : **11 mg/L**

##### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A** Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **5**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **349**  
Valeur maxi : **0,034 microgramme/L**

##### FLUOR

**A** Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **4**  
Valeur moyenne : **0,06 mg/L**  
Valeur maxi : **0,08 mg/L**

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

##### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**  
Valeur moyenne : **23,9 °f**  
Valeur maxi : **25,4 °f**

#### Quelques conseils

##### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

##### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

##### CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

##### PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 03/05/2024

UDI 025003923

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

# Médecins de garde dans le Doubs



Malade la nuit ou le week-end ?  
Vous avez toujours une réponse.

POUR UNE PRISE EN CHARGE ADAPTÉE,  
UTILISEZ LE BON NUMÉRO :

**116117**

Service gratuit + prix appel

**NOUVEAU NUMÉRO**



MÉDECINS  
DE GARDE EN  
FRANCHE-COMTÉ

**3624**

Service 0,12€/min + prix appel



MÉDECINS  
DE GARDE  
À BESANÇON  
SOS MÉDECINS

**3237**

Service 0,34€/min + prix appel



PHARMACIES  
DE GARDE  
ou [3237.fr](http://3237.fr)

En cas d'urgence, faites le **15** **CHU**  
BESANÇON

# Mardis des Rives

Grand Besançon Métropole

Tous les mardis à 19h  
9 juillet > 27 août 2024

mardisdesrives.fr

**mardis des rives**

CONCERTS GRATUITS

Besançon boosteur de bonheur

CONCERTS GRATUITS

**mardis des rives**

mardisdesrives.fr

Tous les mardis à 19h  
9 juillet > 27 août 2024

Grand Besançon Métropole

## Juillet

09/07 Saint-Vit

• **LES BASTARDEAUX**

Swing valse

• **LES FILS DU FACTEUR**

Chanson pop

Entre humour et poésie, l'univers pop du quatuor souffle un air nouveau à la Chanson française. Une (d)étonnante expérience !

16/07 Deluz

• **NYNA LOREN**

Pop alternative

Une voix envoûtante et une musique aussi polaire que solaire, aux influences multiples qui touchent les cœurs. Pour un instant hors du temps.

23/07 Avanne-Aveney

• **THE BIG B SWING BAND**

Jazz festif

C'est le moment de swinguer aux côtés des musiciens du Big B Swing Band. Une ambiance jazz, énergique et entraînante assurée.

30/07 Routelle

• **THE LITTLE BAND**

Reprises pop

• **ZARBA**

Balkans klezmer

Un savant mélange de musiques des Balkans et klezmer revisitées pour une atmosphère festive et captivante !

## Août

06/08 Roche-lez-Beaupré

• **FANFARE OLAÏTAN**

Fanfare béninoise

Une invitation à danser et chanter au son des cuivres et des percussions, influencée par la musique traditionnelle du Bénin.

13/08 Byans-sur-Doubs

• **ROCK IN PEACE**

Reprises rock

• **MYSTICALLY**

Reggae soul

Lead féminin aux voix captivantes et aux sonorités inspirées du reggae et de la soul. Une soirée vibrante d'énergie.

20/08 Montferrand-le-Château

• **LOST INDIANS QUARTET**

American trad

Un voyage au cœur de l'Amérique entre rythmes langoureux et chevauchées furieuses. Laissez-vous emporter !

**Soirée de clôture**

27/08 Besançon

• **ARAWA**

Electro jazz

Une escale électro acoustique, rythmique et énergique pour prendre le large !

• **JOÃO SELVA**

Funk tropical

Une revigorante machine à danser et à rêver au son d'un turbulent mélange de samba, soul, jazz et funk !

CONCERTS  
GRATUITS

Bulletin communal de Beure — Directeur de la publication : Le 3ème adjoint—Nicolas HAMEL. Rédaction et mise en page : les membres du Conseil municipal, le secrétariat de mairie. — Ont participé à ce numéro : Les associations mentionnées.— Photographies non créditées: © Mairie de Beure—Impression : commune de Beure —Ne pas jeter sur la voie publique.

Commune de Beure — 45 rue de Besançon 25720 BEURE — 03.81.52.61.30 — beure.mairie@wanadoo.fr

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30